

N° 268

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 mai 1980

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées, (1) à la suite d'une mission effectuée en Thaïlande, Malaisie et Indonésie, du 12 au 27 février 1980,

Par MM. Claude MONT, Lucien GAUTIER, Philippe MACHEFER, Jean MERCIER, et Raymond BOURGINE.

Sénateurs.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourgine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Pèridier, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spénale, Jean-Louis Vigier, Albert Voilquin.*

S O M M A I R E

	Pages
Introduction : Les raisons qui ont incité la délégation à se rendre en Thaïlande, Malaisie et Indonésie.....	6
I ^{re} PARTIE : Principales observations recueillies	
1. Importance politique et stratégique des pays de l'A.S.E.A.N.	8
2. L'inquiétude latente est le sentiment dominant dans les trois pays visités ..	9
3. L'effort de coopération et de développement économique des pays de l'A.S.E.A.N.	11
4. Renforcement concomitant de leurs moyens de défense	12
II ^e PARTIE : Analyse politique et économique de la Thaïlande, de la Malaisie et de l'Indonésie	
1. La Thaïlande	14
a) politique intérieure	
b) politique extérieure	
c) situation économique	
d) relations économiques avec la France	
2. La Malaisie	18
a) politique intérieure	
b) politique extérieure	
c) situation économique	
d) échanges commerciaux franco-malaisiens	
3. L'Indonésie	23
a) politique intérieure	
b) politique extérieure	
c) situation économique	
d) relations économiques avec la France	

III ^e PARTIE : L'accord de coopération entre la C.E.E. et les pays membres de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique	31
1. Evolution des relations entre A.S.E.A.N. et C.E.E.	31
2. Nature et contenu de l'accord de coopération	33
IV ^e PARTIE : Les réfugiés d'Indochine	37
L'attitude de la France	39
CONCLUSIONS	40
ANNEXE : Texte de la déclaration commune sur les questions politiques, adopté le 7 mars 1980 par le ministre des Affaires étrangères C.E.E.-A.S.E.A.N.	43

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, soucieuse de mener à bien la mission qui est la sienne de suivre et de contrôler la politique étrangère de la France, a décidé de charger une délégation de cinq de ses membres de se rendre dans une région du monde particulièrement sensible et qui se trouve actuellement revêtir une importance de premier plan : l'Asie du Sud-Est.

L'objet de la mission était de s'informer sur les conséquences qu'ont eues, dans ces pays, les bouleversements intervenus dans la péninsule indochinoise, de s'enquérir de leur situation économique et politique et d'apprécier l'état de leurs relations avec la France.

La délégation qui était accompagnée par M. Cottrel, responsable du secrétariat de la Commission, ainsi que par le colonel Delclève, expert militaire auprès de la commission, s'est donc rendue en Thaïlande, Malaisie et Indonésie, du 12 au 27 février 1980.

Si ce voyage d'information a pu s'effectuer dans les meilleures conditions, nous le devons, en premier lieu, à nos représentants diplomatiques dans ces pays, qui ont su non seulement accueillir les membres de la délégation avec la plus grande courtoisie et amabilité, mais encore leur ménager un programme d'audiences et d'entretiens particulièrement denses et intéressants. Nous voulons parler de M. Soulier, notre ambassadeur à Bangkok, de M. Travert, ambassadeur à Kuala Lumpur, et de M. de La Belleissue, chargé d'affaires à Djakarta (notre nouvel ambassadeur n'avait pas encore remis ses lettres de créances).

Qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements et de notre gratitude, auxquels nous tenons d'ailleurs à associer tous leurs collaborateurs.

INTRODUCTION

Pourquoi avoir choisi ces trois pays ?

La Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie font partie d'un ensemble de 5 pays liés entre eux au sein d'une entente régionale, l'Association des Nations du Sud-Est asiatique, dont font partie également Singapour et les Philippines. Il ne nous a pas paru possible, cependant, en deux semaines de nous rendre dans cinq pays différents, ce qui, avec les délais nécessaires aux déplacements, ne nous aurait permis qu'un passage éclair dans chacun d'eux.

Le premier contact de notre commission avec cette région du monde devrait d'ailleurs se poursuivre et s'intensifier dans les années à venir et les Philippines et Singapour devraient figurer en bonne place dans le programme d'une future mission.

Il nous est apparu, en effet, qu'en Thaïlande, en Malaisie et, dans une moindre mesure, en Indonésie, la France est assez mal connue et que, contrairement aux missions de toutes sortes, industrielles, commerciales ou politiques d'origine américaine, allemande ou japonaise, les Français se rendent assez rarement dans ces pays ; Bangkok constitue, bien sûr, une plaque tournante vers l'Extrême-Orient, mais bien peu de nos compatriotes s'y attardent.

Cette méconnaissance réciproque s'explique en partie pour des raisons historiques :

La Thaïlande (45 millions d'habitants) est l'un des rares pays, sinon le seul de cette région, à avoir échappé à la colonisation européenne et à être resté un État indépendant, entouré par l'ancienne Indochine française, la Birmanie et la Malaisie d'obédience britannique. La langue anglaise prédomine nettement dans ce pays dont le voisinage avec la puissance coloniale française à l'est s'est souvent traduit, dans le passé, par des rivalités et des contestations qui sont heureusement oubliées aujourd'hui.

La Malaisie (12 millions d'habitants), qui fut un des fleurons de la couronne britannique avec l'orgueilleuse Singapour qui, maintenant, forme une république indépendante, reste très marquée par l'influence anglaise.

A notre question sur une éventuelle animosité qui pourrait subsister de la part des Malais contre l'ancienne puissance coloniale, notre interlocuteur, après avoir marqué son étonnement, nous a déclaré : « Nous n'avons aucune raison d'éprouver un tel sentiment : lorsque nous avons dit aux Anglais que nous voulions l'indépendance, il nous l'ont donnée et nous ont aidés à la

réaliser ». Plusieurs milliers de Britanniques ayant habité la Malaisie se sont fait naturaliser malaisiens.

La prépondérance des intérêts anglo-saxons et japonais dans ce pays laisse loin en arrière l'influence économique française qui, malgré les efforts récents et l'exposition française organisée en novembre 1973 à Kuala Lumpur, reste assez marginale.

Quant à l'Indonésie, cinquième pays du monde par sa population (140 millions d'habitants), son indépendance chèrement acquise sur la puissance coloniale néerlandaise et son unité récente, un certain nationalisme qui inspire sa politique extérieure expliquent que nos relations avec ce pays sont relativement neuves mais malheureusement peu développées. L'immensité de ce pays de 1,9 million de km² répartis sur 16 000 îles qui s'étirent sur 5 000 km d'est en ouest (c'est-à-dire la distance de Londres à Téhéran), ses ressources naturelles (notamment le pétrole) et l'accroissement rapide de son produit national brut, devraient pourtant le voir bientôt compter parmi les puissances de premier plan.

L'intérêt de notre mission dans ces pays, dont les relations avec la France sont trop souvent épisodiques et fondées sur de faux clichés (aussi bien d'un côté que de l'autre) nous semble évident ; mais ce qui aurait, à nos yeux, justifié à lui seul le déplacement que nous avons fait c'est d'avoir pu prendre une conscience claire du dramatique problème humain qui est celui des réfugiés, grâce à la visite effectuée depuis Bangkok de deux camps de personnes déplacées, situés à la frontière cambodgienne : Sakeo et Kao I Dang.

*
**

Bousculant quelque peu l'ordre normal d'un tel rapport d'information, nous tenterons de consigner, dans une première partie, les principales observations recueillies qui nous paraissent de nature à éclairer le jugement de nos collègues et peut-être à aider à définir une politique française plus hardie et plus dynamique dans cette partie du monde.

La deuxième partie de ce rapport sera consacrée à l'analyse politique et économique des trois pays visités.

La troisième partie aura pour objet de décrire l'accord de coopération conclu entre la Communauté économique européenne et les pays de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique.

Enfin une quatrième partie portera sur le problème des réfugiés d'Indochine.

I^{re} PARTIE

1. L'importance politique et stratégique des pays de l'A.S.E.A.N.

La position géographique occupée par la Thaïlande et la Malaisie dans la péninsule de Malacca, puis dans le prolongement de celle-ci, mais s'incurvant progressivement d'ouest en est, par le chapelet des îles de la Sonde indonésiennes, enfin par l'archipel des Philippines au nord-est, donne aux pays de l'A.S.E.A.N. une importance majeure dans la stratégie mondiale. La multiplicité des îles, donc des côtes à défendre, l'énormité des distances à parcourir, constitue également des facteurs de vulnérabilité et de faiblesse dont le Japon, de 1941 à 1945, a su largement profiter. Il n'en demeure pas moins qu'actuellement ces pays commandent très largement le trafic militaire et commercial entre l'océan Indien et le Pacifique. Les navires qui empruntent le détroit de Malacca, le détroit de la Sonde ou celui de Lombok pourraient se voir obligés de parcourir plusieurs milliers de miles marins supplémentaires en cas de fermeture de ces détroits ; et l'on sait l'importance, devenue considérable, des forces navales des deux superpuissances russe et américaine dans les deux océans. Sur le plan commercial, c'est tout le ravitaillement du Japon en énergie qui emprunte ces routes maritimes. On comprend mieux pourquoi, lors des négociations de la Conférence sur le droit de la mer, les grandes puissances maritimes, y compris la France d'ailleurs, ont tellement insisté sur la liberté de navigation dans les détroits, s'opposant ainsi aux revendications des États qui en détiennent les rivages.

Sur le plan politique, l'évolution de la situation sur le continent asiatique, caractérisée par la lutte sans merci des Russes et Vietnamiens d'une part et de la Chine d'autre part, pour la prépondérance dans le Sud de l'Asie, met les pays de l'A.S.E.A.N. au cœur des problèmes géopolitiques de cette partie du globe. Le Vietnam, de plus en plus dépendant de l'aide soviétique en matière d'armement, aidé économiquement par les pays du Comecon dont il est membre à part entière, constitue potentiellement une menace directe pour la Thaïlande, puisque son armée après avoir occupé le Cambodge et le Laos vient maintenant buter sur la frontière thaïlandaise. En dépit de l'aide, assez limitée d'ailleurs sur le plan économique, des pays du bloc soviétique, le Vietnam connaît une situation alimentaire catastrophique due à la désorganisation de la guerre mais aussi à une explosion démographique redoutable ; et la question cruciale pour ses voisins, et notamment la Thaïlande, est de savoir si cette situation va ralentir ses élans expansionnistes ou, au contraire, le pousser à une sorte de fuite en avant.

Le malheureux Cambodge, déjà si éprouvé par le génocide sans précédent perpétré par son propre gouvernement au temps où il était dirigé par Pol

Pot connaît également une famine atroce ; sera-ce là encore une incitation pour le Vietnam à poursuivre ou à tempérer son action ?

Beaucoup de Thaïlandais et plusieurs voix françaises autorisées sont persuadés cependant qu'une nouvelle agression vietnamienne provoquerait une réaction immédiate de la Chine prête à renouveler « la leçon » qu'elle affirme avoir donnée à ce pays l'an dernier.

La présence des camps de réfugiés en Thaïlande, à proximité de la frontière cambodgienne, pose cependant un problème particulier : les autorités thaïlandaises ne peuvent empêcher que certains combattants khmers anti-vietnamiens (Khmers rouges notamment à Sakeo ou Khmers Serei) utilisent leur séjour dans les camps pour se « refaire une santé » et panser leurs blessures, puis repartent combattre au Cambodge contre les Vietnamiens. Elles craignent beaucoup que cette situation puisse servir de prétexte au commandement vietnamien pour, usant d'un soi-disant droit de suite, pénétrer sur leur territoire et disperser les camps. Comme ceux-ci sont souvent à environ 30 km de la frontière, cela pourrait constituer l'amorce d'un conflit entre les deux pays.

Ceci explique le raidissement constaté récemment de la part du nouveau gouvernement thaïlandais vis-à-vis du problème des réfugiés et sa volonté de voir la communauté internationale prendre des responsabilités plus directes dans cette affaire ; il a renouvelé notamment la demande constante de son pays de voir l'O.N.U. décider de l'envoi d'une force internationale sur la frontière khmero-thaïlandaise, afin de pouvoir prouver sa bonne foi en cas de complications avec son voisin.

2. L'inquiétude latente est donc le sentiment dominant que nous avons rencontré à des degrés divers dans les trois pays visités

Inquiétude justifiée par le sentiment d'être l'objet de la rivalité des superpuissances avant d'en devenir peut-être les victimes. Inquiétude aussi devant le relatif effacement de la puissance américaine depuis son échec au Vietnam en 1975. Qu'on le veuille ou non, la présence américaine auprès du gouvernement de Saïgon était considérée par tous ces pays comme une protection efficace contre la poussée du communisme vers le sud. Les conditions tragiques dans lesquelles s'est achevée l'affaire d'Indochine ont porté un coup très dur à la confiance que ces pays pouvaient avoir dans le soutien américain.

Il en résulte, de la part des gouvernements de ces États, qui ne se sentent pas capables de s'opposer efficacement par leurs propres forces et sans aide extérieure aux entreprises de la puissante armée vietnamienne appuyée sur l'U.R.S.S., une attitude extrêmement prudente.

A Bangkok, à Kuala Lumpur comme à Jakarta, on affirme avec insistance que l'A.S.E.A.N. n'est pas une alliance militaire ; la formation d'un bloc militaire pourrait en effet être considérée par le Vietnam comme une attitude agressive, ce que ces pays ne veulent à aucun prix. A la suite du voyage de M. Pham Van Dong à Bangkok en 1978, la Thaïlande avait envisagé de normaliser ses relations avec le Vietnam, mais l'invasion du Cambodge par ce dernier a retiré les illusions de la Thaïlande qui s'est rapprochée de Pékin, de Washington ainsi que de Londres.

La Malaisie qui conserve des liens avec Hanoï, notamment une coopération économique dans le domaine du caoutchouc, cherche à laisser ouvertes les voies du dialogue pour tenter de trouver une solution politique à la question du Cambodge et ceci bien que le gouvernement vietnamien ait fait comprendre à ses interlocuteurs malaisiens que la situation du Cambodge était irréversible.

L'Indonésie, plus éloignée du théâtre des opérations en Indochine et plus sûre d'elle-même grâce à son importance démographique et politique, a cependant une source directe de conflit avec le Vietnam qui revendique certaines parties du plateau continental au sud de la mer de Chine dans un secteur proche de l'Indonésie ; il y a des pourparlers en cours mais s'ils n'aboutissent pas, la marine indonésienne serait prête à résister par la force. Lors de notre visite, des manœuvres combinées des trois armées indonésiennes se déroulaient dans le nord du pays pour bien montrer la détermination qui anime le gouvernement de ce pays.

Une autre source d'inquiétude est d'ordre interne ; elle vient de la fragilité économique de la Thaïlande et de l'Indonésie et de la fragilité politique de la Malaisie. Bien que la croissance du P.N.B. soit devenue relativement élevée depuis quelques années (entre 6 et 8 % annuels, soit le double de celle de la C.E.E.), le niveau de vie des premiers reste celui de pays sous-développés : le P.N.B. de l'Indonésie avec 270 dollars par tête est un des plus faibles d'Asie ; celui de la Thaïlande avoisine 600 dollars, mais ce pays connaît actuellement de graves difficultés (déficit de la balance des paiements, inflation due à l'augmentation du prix du pétrole, diminution des investissements étrangers due à la crise mondiale). L'Indonésie, dont la production de pétrole est importante (85 m. de tonnes) profite au contraire du renchérissement de ce produit.

Quant à la Malaisie, avec un revenu d'environ 1 200 dollars par tête, elle ne fait d'ores et déjà plus partie des pays sous-développés ; premier producteur mondial de caoutchouc et d'huile de palme, gros producteur d'étain, producteur de pétrole pour sa propre consommation et bientôt pour l'exportation, ce pays possède de nombreux atouts pour poursuivre un développement déjà remarquable.

Son problème est cependant celui de la coexistence de plusieurs groupes ethniques : les Malais de souche, les Chinois et les Indiens ; les malaisiens

d'origine chinoise (40 % environ) et d'origine indienne (10 % environ) sont donc à peu près aussi nombreux que les premiers ; il ne s'agit donc pas d'un problème de minorité mais de coexistence. Le déséquilibre politique et économique des deux principales communautés est source de tensions permanentes, les Malais reprochant aux Chinois la place prépondérante qu'ils occupent dans la vie économique, les Chinois supportant de plus en plus mal que le gouvernement, l'administration, l'armée et la police soient presque entièrement dans la main des Malais.

Enfin, il existe encore dans ces trois pays quelques groupes de guerrilleros communistes qui opèrent dans la jungle et qui sont pour la plupart d'obédience chinoise. Ces maquis dont l'importance tend à diminuer et qui ne semblent pas de nature à mettre en danger les régimes en place, sont principalement situés au nord de la Thaïlande, dans la zone frontière entre Thaïlande et Malaisie ; à Bornéo, à Timor et en Irian Jaya (ex Nouvelle-Guinée occidentale) pour ce qui concerne l'Indonésie. Cette situation oblige les autorités gouvernementales à confier à l'armée des tâches de pacification qui s'exercent parfois à l'extérieur des frontières (un accord entre Thaïlande et Malaisie autorise les troupes de chacun des pays à pénétrer sur le territoire de l'autre dans certaines zones limitrophes).

3. L'effort de coopération et de développement économique des pays de l'A.S.E.A.N.

Pour résister aux pressions extérieures et pour lutter contre la subversion interne, les pays de l'A.S.E.A.N. sont persuadés que la meilleure solution est d'assurer, par le développement, la stabilité économique et sociale.

Créée le 8 août 1967 à Bangkok pour développer entre ses membres la coopération économique, sociale et culturelle, l'Association des Nations du Sud-Est asiatique eut à l'origine des ambitions assez modestes. Les cinq pays membres que séparaient divers litiges territoriaux, apprirent cependant à mieux se connaître, à surmonter leurs préjugés et à distinguer ce que pourraient être leurs intérêts communs. Sous la pression des événements extérieurs, une prise de conscience de la spécificité de leurs intérêts amena les pays membres à faire de cette organisation un instrument de concertation politique et économique et à mieux affirmer leur solidarité. Lors de la conférence de Bali, en février 1976, un traité d'amitié et de coopération a été signé ainsi qu'une déclaration de concorde. Une procédure de règlement des litiges entre membres a été adoptée. Il a été décidé en outre de mettre en œuvre une politique commune d'approvisionnement en matières premières, d'installer sur le territoire de chacun d'entre ses membres des infrastructures industrielles dont profiterait l'ensemble de l'Association, enfin de promouvoir le commerce entre pays membres en abaissant leurs barrières douanières sur un grand nombre de produits.

Sur le plan politique, l'A.S.E.A.N. a défini ses objectifs qui sont de

constituer une zone de paix, de liberté et de neutralité. Vis-à-vis de l'Indochine, l'A.S.E.A.N., tout en déplorant l'intervention armée du Vietnam contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Cambodge et en demandant le retrait immédiat des forces étrangères dans une résolution votée par l'O.N.U. le 14 novembre 1979, s'est gardée jusqu'ici de toute évolution vers la formation d'un pacte militaire et cherche à préserver les chances d'une coexistence avec le Vietnam.

4. Renforcement concomitant de leurs moyens de défense

Cela n'empêche pas chacun des pays de la région de porter une attention particulière *au renforcement de leurs moyens de défense*. Tout en affirmant qu'il s'agit surtout de se protéger contre la subversion communiste interne, et non de participer à une course aux armements pour faire face à un éventuel conflit majeur, les gouvernements des pays de l'A.S.E.A.N. ont décidé d'accroître leurs moyens militaires ; le budget militaire malaisien notamment, qui représente 14 % du budget général et 7 % du P.N.B., a été doublé pour 1980 par rapport à 1979 ; celui de la Thaïlande représente 19 % du budget de l'État et 5 % du P.N.B. ; celui de l'Indonésie, 14 % et 4,7 %.

La plupart des matériels utilisés sont américains ; cependant quelques systèmes d'armes français sont d'ores et déjà en fonction, notamment le missile français mer-mer Exocet qui équipe les forces navales des trois pays ainsi que des hélicoptères « Alouettes » en Malaisie et en Indonésie et des AMX 13 dans ce dernier pays.

La qualité des matériels français est en général très appréciée, mais leur prix n'est pas toujours considéré comme compétitif ; en outre, des conditions de crédit plus larges seraient souhaitées par nos partenaires éventuels.

L'avantage du matériel français, pour nos interlocuteurs, est qu'il ne les rend pas dépendants et qu'ils ne craignent pas d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

5. A côté de l'effort de défense propre à chacun des pays de la région, des relations bilatérales privilégiées ont été établies entre plusieurs d'entre eux. Nous avons mentionné celui qui lie Thaïlande et Malaisie et qui prévoit la création d'un commandement unique pour lutter contre la subversion de chaque côté de la frontière entre les deux pays. Il existe un accord similaire entre la Malaisie et l'Indonésie pour le maintien de l'ordre à Bornéo.

En outre, la Malaisie est liée depuis 1971 par un accord de coopération militaire avec la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Singapour. A ce titre, la défense aérienne de la Malaisie est intégrée à une défense commune mettant en œuvre sous commandement australien ses propres forces aériennes, celles de Singapour et deux escadrons de Mirage III australiens basés en Malaisie (à Butterworth).

La Thaïlande, pour sa part, fait toujours partie des pays qui ont adhéré en 1954 au traité de défense collective de l'Asie du Sud-Est (Pacte de Manille) dont la France était elle-même signataire et qui a fait partie de son organisation intégrée, l'O.T.A.S.E., dont elle s'est retirée en même temps que de l'O.T.A.N. Les États-Unis ont réaffirmé récemment leurs engagements au titre de ce Pacte.

*

**

II^e PARTIE

ANALYSE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DES TROIS PAYS VISITÉS

1^o La Thaïlande.

a) *Politique intérieure.*

Depuis 1932, date à laquelle la monarchie est devenue constitutionnelle en Thaïlande, ce pays a connu une quarantaine de gouvernements, 17 coups d'États réussis ou non et 21 Constitutions. Cette instabilité n'est cependant qu'apparente et dissimule en fait un exercice presque continu du pouvoir de l'armée.

La réelle stabilité, qui caractérise au contraire la société thaïlandaise, s'explique encore aujourd'hui par l'attachement profond du peuple thaïlandais aux valeurs traditionnelles du bouddhisme ainsi qu'à la monarchie et à la famille royale. Elle a longtemps été favorisée par l'abondance relative des ressources alimentaires dans un pays de faible densité parce que de peuplement assez récent.

Ces dernières années, on a cependant vu apparaître des symptômes de destabilisation interne qui peuvent être à la longue menaçants s'ils ne sont pas traités par une active politique de développement économique et social.

Le régime démocratique n'a jamais été qu'épisodique en Thaïlande où il semble avoir du mal à s'implanter. La dernière expérience qui en a été faite n'aura duré que trois ans, de 1973 à 1976. Cependant, le coup d'État silencieux du 20 octobre 1977, bien qu'il ait été le fait de l'armée, a favorisé une certaine démocratisation avec la nomination au pouvoir du général Kriangsak dont la politique s'est révélée bénéfique pour le pays. Cet homme particulièrement doué de sens politique et adepte d'un libéralisme éclairé, avait amorcé une ouverture politique et fait adopter une série de mesures de caractère réformiste.

Lors de notre passage à Bangkok, c'est-à-dire du 13 au 15 février 1980, le général Kriangsak venait de modifier son gouvernement, mais cette nouvelle formation ne dura que 18 jours, et le 3 mars dernier, il dut donner sa démission et fut remplacé par le général Prem Tinsulanond, ministre de la Défense de la précédente formation.

Le nouveau chef du gouvernement, qui a la réputation d'être un homme intègre et décidé à lutter contre les abus, hérite de graves problèmes, notamment en matière économique et de sécurité. Il ne fait guère de doute que le

catalyseur de la crise a été, dans une situation économique déjà fort dégradée, la récente hausse du prix du carburant et d'électricité qui avait précipité la spirale inflationniste. En dépit d'une progression du prix intérieur brut de 7 % en 1970, la hausse des prix était estimée à environ 20 %.

Comme l'écrivait un journal de Bangkok : « Un forte chute de la production agricole est attendue ; les marchés européens du tapioca risquent de se tarir, le prix de l'étain est en hausse et l'on pourrait s'en réjouir si ce minéral n'était pas l'objet d'une formidable contrebande ».

L'ancien Premier ministre libéral, M. Kukrit Pramot, qui appuie le nouveau chef du gouvernement, ne cache pas son pessimisme : « Il ne nous reste plus beaucoup de temps pour améliorer la situation, particulièrement en matière de disparité des revenus et de justice sociale. »

Il est encore trop tôt pour émettre un jugement sur la politique qui sera suivie par le nouveau chef de l'État qui n'a pas joué, jusqu'à présent, de rôle important dans la politique thaïlandaise.

b) La politique extérieure.

Il ne semble pas que le nouveau gouvernement ait l'intention, dans l'immédiat tout au moins, de modifier la politique étrangère poursuivie par le général Kriangsak. Il semble cependant que le général Prem ait l'intention de se montrer plus dur en ce qui concerne l'ouverture des frontières aux réfugiés du Cambodge et ne soit pas disposé à accepter dans la même mesure la politique d'apaisement de son prédécesseur face aux menaces et aux incursions des forces armées vietnamiennes à la frontière khmero-thaïlandaise.

Les fondements de la politique extérieure de la Thaïlande ont été profondément modifiés par les victoires communistes en 1975 en Indochine consécutives au désengagement américain. Après une période de stabilisation et d'ouverture vers ses voisins communistes, cette politique a marqué un nouveau tournant après l'invasion du Cambodge par le Vietnam à la fin décembre 1978 ; les relations de la Thaïlande avec Hanoï se sont tendues, tandis que les liens avec la Chine étaient resserrés et que des réassurances étaient obtenues des États-Unis. La main-mise vietnamienne sur le Cambodge a été durement ressentie à Bangkok. La disparition de l'État tampon cambodgien amenait en effet la menace vietnamienne sur la frontière thaïlandaise. Le rapprochement de la Thaïlande avec la Chine reste l'élément essentiel de la politique extérieure de la Thaïlande. La Chine constitue, en effet, pour la Thaïlande un recours face à l'entreprise vietnamienne de domination sur la péninsule indochinoise, et cela malgré le soutien qu'elle continue à apporter au parti communiste Thai. Si la Thaïlande entend mener une politique de neutralité, ses moyens limités la conduisent à choisir le grand ami chinois et à s'appuyer sur ses partenaires de l'ASEAN. La Chine a d'ailleurs fait savoir qu'elle se tiendrait aux côtés de la Thaïlande en cas d'agression vietnamienne. L'attitude de la Thaïlande reste cependant d'une grande prudence. Si elle a

souscrit au communiqué commun des pays de l'ASEAN qui déplorait l'intervention armée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Cambodge et demandé un retrait immédiat des forces étrangères, si elle a réaffirmé le droit du peuple cambodgien à se déterminer lui-même, elle a condamné également l'intervention chinoise sur les confins sino-vietnamiens en février 1979.

Enfin, la visite officielle à Washington, du 9 au 16 février 1979, du général Kriangsak lui a permis d'obtenir un soutien effectif des États-Unis qui ont décidé à cette occasion d'accroître leur aide militaire et d'accélérer leurs livraisons d'armement. Washington a réaffirmé la protection qui résultait pour la Thaïlande du traité de Manille de 1954.

c) La situation économique.

1) Pays dont l'économie est essentiellement agricole, la Thaïlande - 46 millions d'habitants, 514 000 km² - s'est développé jusqu'à présent à un rythme régulier : son produit national brut s'est élevé de 7 % par an en moyenne depuis 1960, de sorte qu'avec un revenu par habitant de 2 200 F en 1977, le royaume se situe dans la moyenne des pays du Tiers-Monde.

2) *L'agriculture*, qui occupe les 3/4 de la population active, représente - avec la transformation des produits agricoles - plus de la moitié du P.N.B. et procure au pays les 2/3 de ses recettes d'exportation. Outre les aléas climatiques, elle est soumise aux fluctuations des cours internationaux des produits primaires, mais la diversité de ses ressources l'a préservée jusqu'à présent de difficultés durables.

3) Des ressources minières diversifiées et le développement progressif des réseaux ferroviaire et routier ont permis un *début d'industrialisation* dans un certain nombre de secteurs : textile (première industrie du pays), ciment, papier, montage électrique et automobile. Ces activités entrent actuellement pour 20 % dans la formation du P.N.B. et fournissent 18 % des recettes d'exportation. En outre, la Thaïlande dispose d'importants gisements de gaz naturel, dans le golfe de Siam, qui, lorsqu'ils seront exploités, fourniront une source d'énergie bon marché et diminueront la facture pétrolière.

4) La politique budgétaire est demeurée prudente. L'accroissement des dépenses (2) a été maintenu - malgré une hausse des crédits consacrés au maintien de la sécurité interne et externe - à un taux inférieur à celui de la progression du P.N.B. (en monnaie courante).

5) Les échanges extérieurs ont été caractérisés par un déficit commercial record (environ 1,5 milliard de dollars, soit 26 % de plus qu'en 1977). Un tel phénomène confirme un des handicaps structurels de l'économie thaïlandaise, consistant en un développement trop rapide des importations par rapport aux ventes.

Par contre, d'autres postes de comptes extérieurs ont connu une évolution favorable : les recettes de tourisme ; les investissements étrangers, fortement encouragés par les pouvoirs publics, etc.

La dette extérieure publique ou garantie, bien qu'elle se soit gonflée rapidement depuis quatre ans, demeure d'un faible montant ; la bonne santé de son économie valant, d'ailleurs, à la Thaïlande un excellent crédit international, dont elle a fait largement usage.

L'économie thaïlandaise poursuit une croissance réelle élevée qui se fonde sur un secteur agricole riche et diversifié et sur une industrie récente mais en voie de développement rapide. Cette situation semble s'être dégradée assez rapidement depuis l'an dernier sous l'effet de phénomènes extérieurs (renchérissement du prix du pétrole, accroissement de la dette publique, inflation) mais aussi de problèmes internes (inégalité sociales, développement de la criminalité). Le nouveau chef du gouvernement, le général Prem, se trouve devant une tâche difficile pour redresser une situation compromise.

d) Les relations économiques franco-thaïlandaises.

Ces relations sont encore très modestes. L'explication doit en être recherchée à la fois dans l'éloignement des deux marchés et une méconnaissance réciproque des possibilités de chacun ainsi que dans la situation politique incertaine de la Thaïlande qui incite les entreprises françaises à une prudence excessive.

Le montant de nos échanges nous situe très en deçà de pays comme le Japon, les États-Unis, la R.F.A. ou le Royaume-Uni. Dans l'ensemble, nos importations apparaissent groupées sur un petit nombre de produits (agricoles, pêches, textiles, minéraux), tandis que nos exportations sont plus irrégulières et généralement dispersées. Notre implantation en matière industrielle est largement dominée par l'investissement de Rhône-Poulenc pour la fabrication de polyester ; d'autres investissements industriels beaucoup plus légers ont été réalisés par Leroy-Sommer et Renault.

En ce qui concerne les exportations agricoles thaïlandaises, un problème se pose à propos du manioc que ce pays fournit en abondance aux pays de la C.E.E. La commission européenne a demandé aux Thaïlandais de restreindre leurs ventes de manioc qui concurrencent les céréales fourragères à l'intérieur de la communauté et nécessitent des importations supplémentaires de soja. Les autorités thaïlandaises sont préoccupées par cette question, le manioc étant leur deuxième ressource à l'exportation et la C.E.E. leur principal client.

2° La Malaisie.

a) *Politique intérieure.*

La Fédération de Malaisie, indépendante depuis 1957, est marquée par le manque d'unité, tant sur le plan géographique que sur le plan ethnique. Deux États sur 13 sont en effet situés dans le nord de Bornéo avec une superficie de 200.000 km² et 1,8 million d'habitants contre 130.000 km² et 10,5 millions pour la Malaisie péninsulaire. La population se compose de trois communautés principales : Malais (54,7 %), Chinois (34,2 %) et Indiens (9 %).

La Malaisie est gouvernée depuis plus de deux décennies par un régime monarchique fédéral, inspiré en partie du modèle britannique. Il faut cependant noter qu'il s'agit d'une monarchie élective puisque le Chef de l'État (« Souverain Suprême de Malaisie ») est choisi pour 5 ans parmi les 9 sultans de la Malaisie péninsulaire. La pratique de la démocratie malaise permet aux particularismes ethniques de s'exprimer légalement. Elle n'autorise pas, toutefois, la critique des principes autoritaires et conservateurs sur lesquels repose le fonctionnement de l'État. Un net déséquilibre affecte les rôles politique et économique des différentes ethnies : les Malais de souche (« Bumiputras »), dont l'activité est prépondérante dans le domaine politique, ne contrôlent qu'un peu plus de 10 % du secteur économique, où dominent largement les Chinois. Les mesures prises par le gouvernement, dont le but est d'assurer aux Malais de souche le contrôle de 30 % de l'économie en 1990, font planer un risque permanent de désunion, voire de tension entre les deux communautés.

Les dirigeants ont su, depuis l'indépendance, préserver la stabilité tout en maintenant la discipline au sein de la « coalition malaise » (United Malay National Organisation). Les émeutes chinoises de 1969 ont cependant illustré la fragilité de l'équilibre racial. Il n'est guère douteux que c'est là que réside la principale menace à la stabilité de la Malaisie.

Ces troubles n'ont cependant pas empêché le Front national de remporter une nette victoire aux élections législatives de juillet 1978. En conservant la confortable majorité obtenue lors de la consultation de 1974, cette formation a assuré la réélection à la tête de l'U.M.N.O. de Datuk Hussein Onn, dont la position s'est trouvée ainsi considérablement renforcée. Le Premier ministre se voit cependant contraint de rester vigilant face à la tension latente qui persiste entre communautés ethniques et que contribue à entretenir un renforcement sensible de l'intégrisme islamique, dont l'influence s'étend à des États tels que celui de Johore.

Il faut enfin noter que les dirigeants malaisiens restent marqués par l'expérience de l'« Emergency », qui vit les troupes britanniques étouffer entre 1946 et 1960 un début d'insurrection communiste. Ceci explique l'émotion que suscite toute action subversive ainsi que la vigueur des mesures de

répression. Cependant, le mouvement communiste malaisien, divisé en fractions rivales, d'un recrutement surtout chinois, ne paraît pas capable de se mesurer aux forces gouvernementales.

b) Politique extérieure.

La Malaisie, que plusieurs aspects de sa politique étrangère rattachent au monde occidental, a su se signaler en Asie du Sud-Est par une recherche de relations équilibrées avec les grandes puissances et par l'ouverture d'un dialogue avec les pays communistes de la région.

La Malaisie est liée au monde occidental par son système économique et par l'accord de défense des cinq nations (conclu en 1971 avec la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle Zélande et Singapour), à quoi s'ajoute la participation au Commonwealth. Tout en bénéficiant d'une certaine aide économique et militaire de la part des États-Unis, Kuala-Lumpur s'est efforcé de garder ses distances avec Washington. Les rapports sont cependant bons et relativement substantiels. Le Premier ministre s'est ainsi rendu en octobre 1977 aux États-Unis pour la première fois depuis l'indépendance.

En ouvrant des relations officielles avec la Chine en mai 1974, la Malaisie a voulu lever l'hypothèque que constitue la présence d'une importante communauté chinoise et reconnaître l'intérêt légitime de Pékin à l'égard de l'évolution de la région. La prudence prédomine toutefois, à Kuala-Lumpur dans les relations avec la Chine. L'accueil nuancé réservé à M. Teng-Hsiao-Ping lors de sa visite effectuée au mois de novembre 1978, a montré que le gouvernement malaisien restait méfiant, en raison notamment du soutien apporté par la R.P.C. aux insurgés communistes de Malaisie. Si la visite effectuée par M. Datuk Hussein Onn en R.P.C. a permis de maintenir le contact, elle n'a guère entraîné de rapprochement significatif des positions de Pékin et Kuala-Lumpur.

Plus circonspectes encore sont les relations avec l'Union Soviétique. Le gouvernement malaisien redoute de voir se renforcer la présence de Moscou dans la région. Kuala-Lumpur a condamné formellement la récente invasion en Afghanistan par les troupes soviétiques.

La Malaisie voit dans une coopération régionale teintée de neutralisme la meilleure chance d'écarter les ingérences des grandes puissances. Membre de l'Association de Nations du Sud-Est asiatique, elle est à l'origine de la déclaration de Kuala-Lumpur (1971) qui donne pour objectif à la coopération politique régionale la constitution d'une zone de « paix, liberté et neutralité ». En cette période de tension provoquée par la crise indochinoise, la Malaisie, toutefois, comme ses partenaires de l'A.S.E.A.N., n'entretient aucune illusion sur la possibilité d'atteindre cet objectif à échéance prévisible.

Sur le plan bilatéral, la Malaisie avait décidé d'établir des relations avec le Vietnam et le Cambodge. Son ministre des Affaires étrangères s'était ainsi

rendu à Hanoï en vue d'amorcer une coopération technique entre les deux pays. Les relations se sont, cependant, progressivement détériorées avec le Vietnam avec l'afflux croissant de réfugiés abordant sur les côtes de la Malaisie, ce qui a conduit celle-ci à durcir sa position et à rendre de plus en plus restrictive sa politique d'accueil. Plusieurs milliers de réfugiés vietnamiens se trouvent actuellement dans l'île de Pulau Bidong, attendant qu'un pays occidental leur accorde un asile définitif. L'arrivée de réfugiés a cependant nettement décliné à la suite de la Conférence internationale sur les réfugiés qui s'est tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979 et dont les résultats ont été appréciés par Kuala-Lumpur.

La Malaisie a, en outre, considéré avec une inquiétude croissante le comportement du Vietnam qui, en envahissant le Cambodge, a démenti les intentions pacifiques affirmées quelques mois plus tôt par M. Pham Van Dong, lors d'une visite à Kuala-Lumpur et dans les autres pays de l'Association. Cette opération menée par Hanoï est apparue d'autant plus inquiétante qu'elle peut faciliter les efforts mis en œuvre par les Soviétiques pour exercer une influence sur les pays non communistes de l'Asie du Sud-Est.

Face à cette crise, à laquelle s'est ajoutée en février 1978 l'opération militaire chinoise sur les confins sino-vietnamiens, les réactions de Kuala-Lumpur, associée à ses partenaires de l'A.S.E.A.N. dans les déclarations communes, ont consisté à ne condamner ni les Vietnamiens, ni les Chinois, mais à souligner l'importance du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et à demander le retrait des forces étrangères de la « zone de conflits ». Par la suite, toutefois, l'insistance de Hanoï à affirmer « irréversible » la situation créée au Cambodge a accentué les inquiétudes de la Malaisie à l'endroit du Vietnam.

Il reste que, de tous les pays de l'A.S.E.A.N., c'est la Malaisie qui se montre le plus soucieux de préserver le dialogue avec le Vietnam. La visite de Tengku Rithauddeen à Hanoï, le 9 janvier dernier, a marqué cette volonté de ne pas couper les ponts, mais n'a pas apporté de modification aux positions respectives des deux pays.

La Malaisie entretient, par ailleurs, des relations bilatérales étroites avec ses partenaires de l'A.S.E.A.N., en collaboration notamment avec la Thaïlande et l'Indonésie pour renforcer sa défense, tout en excluant la transformation de l'Association en pacte militaire. La coopération est de plus en plus poussée avec l'Indonésie naguère rivale, et touche à tous les problèmes de sécurité. Des rencontres au sommet réunissent régulièrement les dirigeants de Kuala-Lumpur et de Jakarta.

Dans le domaine du droit de la mer, Kuala-Lumpur milite depuis plusieurs années pour une réglementation de la circulation dans le détroit de Malacca.

Les dirigeants malaisiens souhaitent diversifier leurs relations extérieures par la participation au mouvement des non alignés, dont ils sont membres depuis 1970, ainsi que par un rapprochement avec les pays islamiques du Proche-Orient (l'islam est la religion d'État de la Malaisie et les musulmans représentent près de la moitié de la population).

c) Situation économique.

On peut considérer que la Malaisie, avec un revenu par tête de 2 490 \$ malaisiens en 1978 (1), ne fait d'ores et déjà plus partie des pays sous-développés. Son économie, en croissance régulière et rapide de 7 à 8 % par an, repose encore dans une très large mesure sur d'abondantes ressources agricoles, mais elle est résolument orientée vers l'industrialisation.

– le pays est le 1^{er} producteur mondial de caoutchouc naturel (+ de 10 % de la consommation) et d'huile de palme ;

– plus du tiers des approvisionnements mondiaux d'étain proviennent de la Malaisie. En 1978 la production a été de 62 650 tonnes et les exportations ont dépassé 70 000 tonnes (2).

– les bois tropicaux constituent le 2^e poste des exportations après le caoutchouc : plus de 2,5 millions de m³ de bois scié exportés en 1978 ;

– l'industrie pétrolière prend une place de plus en plus importante dans l'économie du pays et le pétrole occupera sans doute l'un des premiers postes des exportations locales au cours des prochaines années.

Outre les matières premières évoquées plus haut, la Malaisie produit également des noix de coco, des ananas, du poivre (2^e producteur mondial), du riz (plus d'un million de tonnes en 1977). Parmi les cultures moins importantes figurent le tapioca, la canne à sucre, le café, le cacao et le tabac.

Quant au secteur industriel, il est encore peu développé, mais l'accent est mis sur les industries orientées vers l'exportation (électronique, textiles...). D'autre part la Malaisie cherche à développer une industrie de transformation qui permettra d'exporter des produits finis à partir des matières premières locales.

De nombreuses sociétés étrangères s'intéressent déjà à des projets industriels utilisant le caoutchouc, les bois, l'huile de palme, la paille de riz, etc., comme matières premières.

(1) En prix courants. Le dollar de Malaisie (\$M) équivaut à environ 2 FF.

d) Échanges commerciaux franco-malaisiens.

Nous importons de Malaisie beaucoup plus que nous ne vendons à ce pays. Cependant, nos exportations qui ont fortement augmenté en 1978 et en 1979 devraient encore progresser au cours des prochaines années notamment grâce aux contrats de vente d'appareils Airbus et de méthaniers.

Les principaux postes des importations françaises sont le caoutchouc naturel qui représente près de 50 % de nos achats à la Malaisie, le bois (14 %), l'étain (17 %) et les articles électroniques (5 %). Les 3 premiers postes cités totalisent donc environ 80 % de nos importations en provenance de Malaisie.

Nos exportations font une large part, jusqu'à maintenant, aux produits de consommation. En 1978, nos ventes de vins et spiritueux (surtout de cognac) ont atteint près de 103 MF soit environ 27 % de nos exportations totales vers la Malaisie. Nous avons vendu en outre des produits laitiers pour quelque 29 MF. Quant à nos exportations de matériels mécaniques et électriques elles se sont chiffrées à 107 MF et celles de véhicules automobiles à près de 35 MF.

Pour les 9 premiers mois de 1979, nos exportations ont progressé de plus de 8 %, taux qui doit être largement dépassé pour l'ensemble de l'année compte tenu de la livraison de deux premiers Airbus au cours du 4^e trimestre.

La part de la France dans les importations malaisiennes reste modeste (1,4 % en 1977 au lieu de 7,5 % pour la Grande-Bretagne et 5,6 % pour l'Allemagne).

Une telle situation s'explique par le fait que la France ne s'est intéressée que tardivement au marché malaisien. Son implantation en Malaisie est faible comparée à celle de la Grande-Bretagne par exemple, pour des raisons historiques, ou du Japon dont la présence se manifeste par une politique hardie en matière d'investissements et par une très vive concurrence au niveau des prix.

Le protocole financier que nous avons signé avec la Malaisie en 1976 n'a que des effets limités, dans la mesure où nos partenaires n'envisagent d'y faire appel que si les offres françaises s'avèrent d'abord compétitives en matière de prix.

Des efforts accrus dans le domaine de la coopération technique, un intérêt plus soutenu en ce qui concerne les possibilités d'investissements en Malaisie constitueraient probablement les plus sûrs moyens, actuellement, d'améliorer notre position dans ce pays.

3° L'Indonésie

a) Politique intérieure.

L'Indonésie est le cinquième pays du monde par sa population (135 millions d'habitants, à 90 % de religion musulmane) répartie sur 1,9 million de îles et sur 16.000 îles. L'inégalité de son peuplement, son unité récente et ses inégalités sociales expliquent les difficultés politiques rencontrées depuis l'indépendance.

A l'ère de la démocratie dirigée du Président Sukarno, achevée dans le domaine politique et économique, a succédé « l'Ordre nouveau » du Président Soeharto, qui a institué un régime à dominante militaire et résolument anti-communiste grâce auquel il a pu assurer la stabilité politique, créant ainsi des conditions favorables au développement économique.

Les partis politiques, nombreux sous l'ancien régime, ont été concentrés en trois factions principales : le P.P.P. (Parti pour l'Unité et le Développement), regroupant les anciennes factions religieuses musulmanes, le P.D.I. (Parti Démocratique Indonésien), rassemblant les partis laïques, nationalistes et républicains et le Golkar (groupe fonctionnel pro-gouvernemental).

Aussi restreinte que soit devenue la liberté d'action de ces partis, dont l'activité est strictement contrôlée, l'aile orthodoxe du P.P.P. ainsi que les courants progressistes du P.D.I., représentés surtout dans les milieux universitaires, n'ont pas ménagé leurs critiques à l'encontre du nouveau régime.

Une corruption persistante, illustrée en 1975 par la crise de la compagnie pétrolière Pertamina, les inégalités sociales et un autoritarisme omniprésent alimentent les reproches de ces éléments oppositionnels. Les musulmans orthodoxes, en particulier, accusent le régime de l'« Ordre nouveau » de son manque de sincérité à l'égard des influences étrangères et n'hésitent pas à mettre en cause l'« affairisme » des sphères dirigeantes.

La situation s'est tendue à l'occasion de la réélection, déjà acquise, du Général Soeharto à la présidence de la République par le Parlement en mars 1978. Confronté à une agitation universitaire qui avait dégénéré en de nombreuses manifestations et à des critiques de plus en plus virulentes, le gouvernement a procédé à plusieurs centaines d'arrestations et a interdit temporairement la parution des principaux journaux.

La formation du nouveau gouvernement, qui avait suivi la réélection du Président de la République en mars 1978, n'a pas provoqué de surprise majeure. On a cependant relevé la mise à l'écart des ministres appartenant à deux partis non gouvernementaux (P.P.P. et P.D.I.). On a remarqué en outre la structure pyramidale du nouveau cabinet, dont les ministres ont vu leur autorité réduite par la tutelle de trois ministres de « coordination » et de porte-paroles privilégiés du président Soeharto.

Le gouvernement indonésien, qui paraît soucieux d'améliorer son image, tant à l'égard de sa propre opinion publique que face à celle du monde extérieur, a poursuivi un processus de libérations régulières et échelonnées des nombreux prisonniers politiques incarcérés à la suite des événements de 1965-67. Plus de 30.000 détenus ont été ainsi relâchés depuis 1975 et quelques centaines de personnes seulement resteraient encore incarcérées.

Le président Suharto a entrepris de refondre et moderniser l'armée indonésienne afin d'accroître son efficacité. Il s'efforce en outre de limiter l'emprise des militaires sur la vie publique en restreignant leur participation au monde des affaires.

Les autorités se trouvent confrontées à un mécontentement au sein des couches défavorisées de la population, dont les conditions de vie se sont sensiblement dégradées après la dévaluation de la roupie indonésienne en novembre 1978. Elles se sont efforcées de mettre fin à ce malaise en annonçant pour 1980 une augmentation globale de 50 % des salaires des fonctionnaires et des militaires, tout en accroissant les subventions destinées à maintenir les prix des principaux produits alimentaires.

Jakarta semble à présent maître de la situation à Timor Oriental, devenu officiellement la 27^e province indonésienne le 15 juillet 1976, et a décidé d'entreprendre le développement économique de l'ancienne colonie portugaise. Le gouvernement doit cependant lutter actuellement contre la famine, causée principalement par une longue période d'hostilités, et a été amené à demander une assistance humanitaire à la communauté internationale.

b) Politique extérieure.

Le nationalisme, qui pour le président Suharto, signifie être maître chez soi et définir son propre destin, inspire dans une large mesure la politique extérieure de l'Indonésie. Ce fut le nationalisme qui lui donna le courage de se dresser contre les Alliés après la Seconde Guerre mondiale et de repousser les tentatives de la Hollande pour reprendre en mains sa colonie. Ce fut la même force qui permit de mettre en échec la poussée communiste de 1965. Après quoi, le pendule politique indonésien accusa un fort mouvement vers l'Ouest mais s'arrêta avant de rejoindre le camp occidental. Si les relations avec la Chine furent gelées, Jakarta n'envisagea jamais de rallier l'O.T.A.S.E. ou d'accepter la présence de bases militaires étrangères sur le territoire indonésien.

« L'Ordre Nouveau » instauré par le président Suharto s'est efforcé de combiner le nationalisme avec le réalisme politique. A l'extérieur comme à l'intérieur, son gouvernement mène une politique qui est largement influencée par la volonté de promouvoir un développement économique propre à mieux préserver la stabilité intérieure du pays.

Riche en ressources naturelles, placée à la jonction de deux océans, l'Indonésie sait qu'elle dispose d'excellents atouts pour jouer un rôle de premier plan dans la région Asie-Pacifique à condition qu'elle soit capable d'accomplir dans les prochaines décennies les progrès sociaux et économiques qui la feraient sortir d'un profond sous-développement.

*
**

S'estimant destinée à jouer le rôle dirigeant au sein de l'A.S.E.A.N., l'Indonésie consacre une grande part de sa diplomatie aux pays voisins membres de l'Association, ce qui donne à sa politique étrangère une dimension essentiellement régionale. Elle tire satisfaction de la considération accrue que cette Association a acquise ces dernières années sur le plan international et estime y avoir largement contribué en organisant à Bali, en février 1976, le premier Sommet des chefs d'État des pays membres.

Avec certains des pays de l'A.S.E.A.N., l'Indonésie a conclu des accords de coopération militaire. Avec la Malaisie, ceux-ci permettent de conduire des opérations conjointes de sécurité le long de la frontière de Sarawak avec le Kalimantan oriental. Des arrangements similaires existent avec les Philippines. De plus, la marine indonésienne procède chaque année à des exercices navals avec chacun de ses partenaires de l'Association.

En dépit de cette étroite coopération en matière de sécurité, l'Indonésie s'est opposée à tout projet de transformation de l'Association en une organisation militaire. Elle tire quelque orgueil de n'avoir à aucun moment, depuis son indépendance, adhéré à un pacte militaire et entend s'en tenir à cette position dans le souci de ne pas justifier les soupçons de Hanoï à l'égard de l'A.S.E.A.N.

Jakarta attache d'autant plus d'importance à ses relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande qu'il s'agit des deux seuls pays non asiatiques et développés de la région. Canberra accorde une aide économique non négligeable à l'Indonésie et soutient de ses encouragements, de même que Wellington, les progrès de l'A.S.E.A.N. Les nuages qui avaient assombri les relations australo-indonésiennes après l'annexion de Timor-Est se sont, pour une bonne part, dissipés depuis que Canberra a reconnu la souveraineté de Jakarta sur l'île.

Les relations avec la Chine, interrompues en 1967, sont encore gelées, l'Indonésie restant ainsi, avec Singapour, le seul État d'Asie du Sud-Est sans liens diplomatiques avec Pékin. Jakarta n'exclut pas, à l'heure actuelle, une reprise des relations diplomatiques dans un avenir relativement proche.

A l'égard des pays de l'ancienne Indochine, l'attitude de l'Indonésie est en même temps réaliste et circonspecte. Les liens diplomatiques avec Hanoï existaient déjà pendant la guerre du Viêt-nam. Malgré la vigilance qui prévaut depuis la réunification du Viêt-nam, Jakarta s'est montré soucieuse, en

refusant toute « militarisation » de l'A.S.E.A.N., de ne pas fermer les voies d'un rapprochement avec les pays communistes indochinois.

Cependant, l'Indonésie, comme ses partenaires a considéré avec inquiétude l'invasion du Cambodge par les troupes vietnamiennes, à laquelle a succédé en février dernier l'opération militaire chinoise aux confins sino-vietnamiens.

Quelques divergences d'interprétation séparent cependant la position de l'Indonésie de celle de certains de ses partenaires de l'Association, tels que la Thaïlande et Singapour. Jakarta craint en effet davantage, à long terme, l'action de la Chine dans la région que celle du Viêt-nam, aux visées duquel elle se sent moins exposée.

L'Indonésie s'est cependant jointe à ses partenaires de l'A.S.E.A.N. aux Nations-Unies pour montrer son inquiétude devant la politique de Hanoï lors de la conférence qui s'est tenue à Genève sur les réfugiés du Viêt-nam au mois de juillet dernier et en faisant adopter aux Nations-Unies une résolution condamnant l'intervention vietnamienne au Cambodge.

Fortement présent dans la région en raison de sa puissance économique, le Japon suscite en Indonésie des sentiments ambivalents. Sa présence économique trop voyante, l'inégalité de ses échanges avec Jakarta, et son peu d'empressement à contribuer au développement du pays lui ont valu une vive animosité de la part de l'opinion publique indonésienne.

Du côté japonais, on a compris la nécessité de mieux répondre que par le passé aux appels indonésiens dans ce sens et les frictions tenant aux rapports économiques se sont atténuées ces dernières années.

Avec les États-Unis, les relations sont satisfaisantes. Le président Suharto s'était rendu à Washington en juillet 1975. Le président Ford était à son tour venu à Jakarta en décembre de la même année. Si l'aide économique et militaire des États-Unis est importante, ils préfèrent toutefois s'en tenir à une politique de « bas profil » en Indonésie. Celle-ci, de son côté, se déclare favorable, mais assez discrètement, à un maintien de la présence américaine en Asie du Sud-Est.

Les liens de l'Indonésie avec les pays de l'Europe occidentale sont surtout de nature économique. Encouragés par l'effort de remise en ordre de l'économie après la chute de Soekarno, les investissements européens se sont à nouveau dirigés vers l'Indonésie depuis une dizaine d'années pour atteindre à présent un niveau assez élevé. Jakarta souhaiterait voir ce courant s'accroître pour compenser la forte présence japonaise et dans une certaine mesure, américaine.

Bien qu'empreintes de méfiance, les relations avec l'U.R.S.S. sont correctes et tendent à s'améliorer. Jakarta s'est prêtée à la reprise des relations

commerciales et, en 1976, l'Union Soviétique a rejoint les rangs des pays donateurs d'aide économique à l'Indonésie. La récente invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques ne peut cependant qu'accroître les réticences de Jakarta à l'égard de Moscou.

Avec les pays du Moyen-Orient, l'Indonésie entretient des liens traditionnels d'amitié fondés sur la religion – 90 % de sa population étant musulmane – et sur une solidarité politique qui remonte à l'époque des luttes pour l'indépendance. Aussi a-t-elle constamment apporté son soutien à la cause arabe. L'espoir de voir son développement économique profiter des surplus de pétrodollars ne peut que l'inciter à resserrer encore ses relations avec les pays du Moyen-Orient.

Membre fondateur du mouvement des non alignés, l'Indonésie s'emploie à maintenir des liens d'amitié avec pratiquement tous les pays du Tiers-Monde.

c) Situation économique.

Cinquième pays du monde par sa population, dont 69 % ont moins de 30 ans, l'Indonésie, où le P.N.B. par habitant compte parmi les plus faibles d'Asie (1), reste un pays en voie de développement. Producteur important de pétrole (85 MT en 1978), Jakarta a disposé, depuis 1974, de revenus sensiblement accrus, mais a dû résoudre de graves problèmes financiers liés à la banqueroute de Pertamina.

Le P.N.B. continue de croître rapidement. Il a augmenté, en moyenne, de 6,6 % entre 1966 et 1970, de 7,4 % entre 1970 et 1977, enfin de 7 % l'an dernier.

Le taux d'inflation a sensiblement baissé, passant de 40 % en 1974 à 7 % (chiffre officiel) en 1978. Le train de hausses consécutif à la dévaluation de la roupiah a, néanmoins, porté le rythme annuel de progression des prix aux environs de 30 %.

La balance commerciale a dégagé un excédent, qui s'est élevé, pour l'année 1978, à 1.547 M\$. En outre, la part des produits pétroliers dans les recettes d'exportations (7.438 M\$ l'an dernier) a diminué, passant de 75 % en 1975 à 64 % en 1978. La progression des ventes au cours de l'année précédente (+ 7 %) est donc due, pour partie, à la nette croissance des exportations non-pétrolières, qui devraient bénéficier, en 1979, de l'avantage relatif procuré par la dévaluation.

Enfin, la balance des paiements fait apparaître un solde positif, estimé à 538 M\$ pour l'année fiscale 1978-1979.

Après deux années difficiles, marquées par la banqueroute de Pertamina, l'Indonésie a mené, dans le domaine financier, une politique prudente,

qui lui a permis de retrouver une crédibilité quelque peu entamée. L'excédent enregistré ces dernières années par la balance des paiements s'est traduit par une nette croissance des réserves en devises, qui atteignaient, en novembre 1978, 2.500 M\$, soit environ quatre mois d'importations.

Ces données, somme toute convenables, ont incité la communauté internationale, et la France en particulier, à garder une attitude ouverte et relativement souple pour la prise en garantie d'affaires nouvelles. La surveillance dont l'Indonésie faisait l'objet en 1978 a d'ailleurs été levée en 1979.

L'Indonésie reste un pays agricole, puisque 80 % de la population vit à la campagne. Or, l'agriculture, qui emploie 70 % des actifs et représente 40 % du P.N.B., ne bénéficie pas d'investissements suffisants (irrigation, assainissement des marécages de Sumatra), manque de matériel moderne et souffre d'un morcellement excessif des terres, dans l'île de Java notamment, où vivent 85 M d'habitants sur une superficie égale à 6,6 % du territoire. Les risques de troubles sociaux, voire de guerillas paysannes (comme c'est le cas dans l'île de Bornéo) paraissent donc tout à fait réels.

En outre, le problème alimentaire demeure. La production vivrière ne progresse que faiblement, alors que la population s'accroît de 3 M d'unités chaque année. Ainsi, la récolte de riz, exceptionnellement bonne en 1978 (17,6 Mt) continue d'être affectée par les parasites et les intempéries. Afin de satisfaire les besoins, Jakarta doit donc acheter à l'étranger une quantité appréciable de denrées alimentaires.

Enfin, le pactole pétrolier commence à s'amenuiser bien que ce phénomène lourd de menaces, soit pour partie masqué par les hausses qui ont affecté les hydrocarbures. Tous les grands gisements sont aujourd'hui en cours d'exploitation ; la production stagne (96 Mt en 1977, 85 en 1978) et l'exploration n'a pas vraiment repris depuis 1976. Ainsi, la Banque mondiale prévoit qu'en 1990 la part exportable aura baissé de 16,5 % par rapport à 1978, par le jeu simultané d'une production réduite et d'une consommation locale plus importante. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que les énergies de substitution (réacteurs nucléaires notamment) supposent des investissements considérables, qui ne sont guère entrepris. On notera, d'autre part, que l'impôt prévu sur les sociétés pétrolières représentera, pour l'année fiscale 1979-1980, presque la moitié des ressources budgétaires (aide extérieure comprise).

L'aide de la communauté internationale, dispensée par la Banque mondiale et les États membres du Groupe d'aide à l'Indonésie fournit à Jakarta les sommes nécessaires à son programme de développement.

Si l'Indonésie reste donc un pays tout à la fois solvable et sain, le ballon d'oxygène que représentent les exportations de pétrole ne doit pas cacher les graves problèmes qui risquent de se poser à moyen terme.

d) Relations économiques entre la France et l'Indonésie.

L'Indonésie, dont la situation financière s'est notablement améliorée depuis 1976, est un de nos partenaires majeurs en Asie du Sud-Est, et un membre influent de l'A.S.E.A.N. Les échanges franco-indonésiens ont donc sensiblement augmenté ces dernières années, mais l'excédent que nous enregistrons depuis 1974 s'est transformé l'année dernière en un déficit, dont les chiffres disponibles pour les sept premiers mois de 1979 laissent prévoir l'aggravation. En outre, l'implantation française sur le marché indonésien est à la fois trop faible et trop fragile.

Le volume du commerce entre les deux pays est passé de 217 MF en 1970 à 1.700 MF en 1977, nos achats croissant deux fois plus vite que nos ventes. Depuis 1978, néanmoins, la tendance s'est inversée puisque le volume des échanges a diminué l'an dernier pour se situer à 1.500 MF. Une légère reprise est toutefois perceptible au cours des sept premiers mois de 1979.

Ce phénomène s'explique, en fait, par la chute de nos exportations (1.047 MF en 1976, 705 l'an dernier), que confirment les résultats partiels de 1979. Outre le souci manifesté par Jakarta d'en rester à un niveau d'endettement jugé supportable, nos ventes de biens d'équipement ont baissé sans que nos exportations de biens courants viennent prendre le relai. En outre, les fortes hausses qui ont frappé certains des produits vendus par l'Indonésie n'ont pas manqué de détériorer encore notre position.

Il en résulte que d'un solde excédentaire nous sommes passés à un déficit qui, sans être très élevé en 1978 (85 MF), sera sensiblement plus important en 1979 puisqu'il atteignait déjà, au 1^{er} août dernier, 215 MF. Parallèlement, le taux de couverture propre à nos échanges avec l'Indonésie s'est rapidement dégradé (121 en 1977, 89 en 1978 et 64,7 pour les sept premiers mois de cette année).

Enfin, *la structure des échanges* est relativement simple. La France importe pour l'essentiel du café (223 MF en 1978), du pétrole (163 MF), de l'étain (128 MF) et du caoutchouc (46 MF), ces quatre postes représentent à peu près 70 % de nos achats. Inversement, nous exportons du matériel électrique (145 MF) et mécanique (198 MF), ainsi que des produits sidérurgiques (75 MF) et des véhicules automobiles (61 MF), la part de ces quatre produits dans nos ventes excédant 65 %.

Jakarta est abonné à notre aide depuis 1968, que nous lui accordons dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'aide, dont la réunion la plus récente remonte au mois d'avril 1979. Par ailleurs, le dernier protocole financier vient d'être signé. Il ouvre au bénéfice de l'Indonésie *un crédit de 212,5 MF* (dont 85 MF au titre des prêts du Trésor) pour l'achat de biens et services français.

Un protocole spécial relatif au financement de l'aéroport de Cengkareng vient également d'être signé : 900 millions de francs sont mis à la disposition du gouvernement indonésien (dont 600 s'imputeront sur les protocoles normaux signés de 1979 à 1983, et 300 sur ce protocole spécial).

On notera, pour mémoire, que nous dispensons à l'Indonésie une aide alimentaire qui, pour 1979, représente 7.000 tonnes de blé.

La présence française est cependant encore trop fragile et trop faible.

La France n'occupe qu'une place modeste sur le marché indonésien.

Sur le plan commercial, nous ne sommes que le neuvième fournisseur et le treizième client de Jakarta, et notre part de marché n'excède que légèrement 2 % ce qui nous place loin derrière la R.F.A. (environ 7 %).

Sur le plan financier, la France ne vient qu'au 14^e rang des pays ayant investi en Indonésie. Si l'on met à part la C.F.P. (Total), devenue le deuxième producteur de pétrole du pays, nos investissements avoisinent 60 M\$, soit 1 % du total des investissements étrangers. Seuls Rhône-Poulenc (pharmacie), la C.G.E. (transformateurs), Renault-Peugeot et la S.C.A.C. (concessions forestières) méritent d'être signalés

Enfin, dans le secteur bancaire, la Banque de l'Indochine et la Société générale, qui participent au capital de l'European-Asian Bank, se sont implantées en Indonésie.

III^e PARTIE

L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA C.E.E. ET LES PAYS MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES NATIONS DU SUD-EST ASIATIQUE

L'accord de coopération entre la C.E.E. et les cinq pays membres de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (Indonésie, Philippines, Malaisie, Singapour et Thaïlande) a été conclu le 30 novembre 1979 et signé le 7 mars 1980. L'Assemblée des Communautés s'est prononcée, le 14 mars 1980, en faveur de sa ratification, sous réserve d'observations concernant notamment le respect des Droits de l'homme dans les pays de l'A.S.E.A.N., l'Assemblée souhaitant que ce problème soit davantage pris en considération.

L'aboutissement des négociations commencées en décembre 1978 donne un cadre formel au dialogue poursuivi depuis 1974 avec le souci, par-delà la coopération économique, de soutenir la politique de neutralité et les efforts de stabilisation des Etats du Sud-Est asiatique et aussi d'aider le développement d'Etats dont certains ont été historiquement liés à des pays membres de la Communauté.

L'accord signé, accorde cadre non préférentiel axé sur la coopération commerciale, économique et la coopération au développement, doit donc être analysé à la lumière des relations déjà établies entre la C.E.E. et l'A.S.E.A.N., des buts poursuivis par l'Association, et des intérêts évidents de l'Europe occidentale dans cette région du monde.

1. - L'EVOLUTION DES RELATIONS ENTRE L'A.S.E.A.N. ET LA C.E.E.

1. C'est l'A.S.E.A.N. qui a pris l'initiative, en 1972, de développer ses relations avec la C.E.E. afin de remédier à la perte que représentait l'adhésion de la Grande-Bretagne pour la Malaisie et Singapour, membres du Commonwealth. De son côté, la C.E.E., dans la Déclaration commune d'intention annexée au traité d'adhésion, avait expressément manifesté son intention d'étudier avec l'Inde, Sri Lanka, la Malaisie et Singapour des solutions aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

La C.E.E. a suivi avec l'ensemble des pays asiatiques une politique commerciale marquée par l'absence de relations préférentielles mais aussi par la recherche de solutions dans le cadre de son système de préférences généralisées.

La C.E.E. a donc tenu compte des intérêts particuliers de l'A.S.E.A.N. dans l'établissement et le fonctionnement des préférences généralisées en y introduisant certaines productions régionales : produits manufacturés de coco, bois contreplaqués, tabac, huiles de palme et de coco, crevettes, thé...

2. La coopération informelle.

La communauté a proposé dès 1974 aux pays de l'A.S.E.A.N. la conclusion d'accords de coopération commerciale analogues à ceux qui ont été signés avec l'Inde, Sri Lanka, le Pakistan et le Bangladesh.

Les membres de l'A.S.E.A.N. se sont prononcés en faveur de relations sur une base régionale : il fallait donc attendre que le développement de l'Association lui permît de participer en tant qu'entité à un accord.

Il fut décidé entre temps de créer un groupe d'étude mixte rassemblant des représentants de la Commission et des gouvernements de l'A.S.E.A.N. et dont les travaux ont porté sur de nombreux sujets : problèmes internationaux en matière de produits de base, transferts de technologie, coopération industrielle et investissements. Il a notamment organisé, à Bruxelles en avril 1977 et à Djakarta en février 1979, deux conférences sur la coopération industrielle.

Une réunion au niveau ministériel a été organisée en novembre 1978. Cette réunion s'est conclue par une « déclaration » qui a reconnu le rôle international de l'A.S.E.A.N. et a ouvert la voie à la négociation de l'accord de coopération avec la C.E.E.

Des contacts ont également eu lieu, en 1975 et 1979, entre des parlementaires européens et des parlementaires de l'A.S.E.A.N. L'Assemblée européenne a adopté en mai 1979 une résolution souhaitant un resserrement des liens et la conclusion d'un accord global entre la C.E.E. et cette Association, et insistant pour que le problème des Droits de l'homme soit davantage pris en compte dans les relations avec elle.

3. Un niveau d'échanges économiques encore faible.

En dépit du développement de la coopération, les relations économiques n'ont que peu progressé entre les deux groupes de pays. En effet, si les échanges ont connu une forte croissance en valeur absolue entre 1973 et 1978 (1.777 millions d'U.C.E. d'exportations de l'A.S.E.A.N. vers la C.E.E. en 1973 contre 4.234 millions d'U.C.E. en 1978, 1.656 millions d'U.C.E. d'exportations de la C.E.E. vers l'A.S.E.A.N. en 1973, 3.860 en 1978), la part de la C.E.E. dans les exportations de l'A.S.E.A.N. est tombée de 15,7 à 14,2 % et sa part dans les importations de 16,5 à 14,4 %. L'A.S.E.A.N. ne représente que 2,3 % du commerce extérieur de la Communauté, moins que l'Amérique latine (5,3 %). La C.E.E. se situe dans le commerce extérieur de l'A.S.E.A.N. derrière les Etats-Unis (16 %) et surtout le Japon (25 %).

La même situation se retrouve dans le domaine des investissements : le premier investisseur étranger dans ces pays est le Japon avec 3,1 milliards de \$ (plus de 32 %) fin 1977, suivi des Etats-Unis (1,5 milliard de \$, soit 16 % environ) et de la C.E.E. (1,3 milliard de \$, soit 14 %) qui elle-même précède de peu Hong Kong.

*
**

II. - NATURE ET CONTENU DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA C.E.E. ET L'A.N.S.E.A.

L'accord signé entre la C.E.E. et l'A.S.E.A.N. sur la base des articles 113 et 235 du Traité de Rome est un accord de coopération non préférentiel et évolutif : il est conclu pour 5 ans et renouvelable tacitement par période de deux ans, sous réserve d'une dénonciation par les parties 6 mois avant l'expiration d'une de ces périodes.

Il convient de souligner que cet Accord est le premier que la C.E.E. signe avec un groupe de pays coopérant dans le cadre d'une Association. En ce sens, il constitue le terme d'une évolution tendant à faire des accords externes un moyen pour la C.E.E. de développer ses liens avec l'ensemble de la zone à laquelle appartiennent ses partenaires.

La même tendance se manifeste dans les accords non préférentiels conclus avec les pays d'Amérique latine. Les accords externes conclus par la C.E.E. traduisent donc de plus en plus nettement son souci de développer une politique de relations cohérentes à l'échelle mondiale.

Le titre de l'Accord fait référence à la « coopération » et non plus à la « coopération commerciale » comme l'Accord de 1974 avec l'Inde.

L'accord comporte l'octroi réciproque de la clause de la nation la plus favorisée, mais ne prévoit aucune concession tarifaire ou contingentaire dérogatoire aux règles du G.A.T.T. : il est simplement indiqué que « les deux parties conviennent d'étudier les moyens et méthodes permettant d'éliminer les obstacles à leurs échanges en particulier « les obstacles non tarifaires et quasi tarifaires » (Art. 2-2).

Le préambule de l'accord souligne le choix commun des deux parties d'une « coopération (qui) doit s'inscrire dans une optique évolutive et pragmatique définie en fonction des progrès politiques constatés ». Ce caractère évolutif apparaît dans la rédaction des différents articles de l'accord et surtout dans le libellé des missions imparties au Comité mixte de coopération (Art. 5) chargé de « promouvoir » aussi bien que de superviser les activités de coopération des parties.

L'Accord comprend trois parties :

- *la coopération commerciale* (article 1 et 2 et protocole annexe) qui prévoit l'octroi réciproque de la clause de la nation la plus favorisée et la recherche des moyens de développer et de diversifier leurs échanges commerciaux.

La clause de la nation la plus favorisée est étendue aux relations entre la C.E.E. et la Thaïlande, qui n'est pas membre du G.A.T.T., aux termes d'un protocole annexé à l'Accord.

Outre l'étude déjà mentionnée des moyens propres à éliminer les obstacles à leurs échanges, les parties s'engagent à rechercher des solutions bilatérales et multilatérales à leurs problèmes, notamment ceux qui concernent les produits de base, à faciliter leurs transactions commerciales, l'accès à leurs marchés, la promotion commerciale et les contacts entre opérateurs économiques et enfin à se consulter « dans la mesure du possible » sur les mesures qui pourraient avoir une incidence négative sur leurs échanges, mais non à y renoncer. Le principe des restrictions que la C.E.E. pourrait être amenée à imposer dans certains secteurs sensibles (textile, chaussure) n'est donc pas exclu. Cet article ne fait pas obstacle en particulier à l'application des accords bilatéraux sur le commerce des textiles négociés dans le cadre de l'Accord multifibres avec les membres de l'A.S.E.A.N.

En ce qui concerne par exemple la Malaisie, un accord a été conclu à la fin de 1975 entre ce pays et la C.E.E., en application de l'article 4 du G.A.T.T. Il prévoit l'autolimitation par la Malaisie de l'exportation vers la C.E.E. de certains de ses produits textiles.

L'A.S.E.A.N. aurait souhaité voir appliquer à ses exportations de matières premières un système de stabilisation des recettes inspiré du système Stabex dont bénéficient les pays A.C.P.

La C.E.E. a estimé ne pas pouvoir envisager un tel système dans un cadre bilatéral d'autant qu'elle ne constitue pas le seul débouché aux exportations de ces pays.

En ce qui concerne les préoccupations de la C.E.E., on peut relever que l'Accord ne comporte pas de disposition relative à une garantie d'accès aux matières premières de l'A.S.E.A.N.

Dans le domaine de la promotion commerciale, la coopération pratiquée depuis 1974 a déjà permis de nombreuses actions, missions commerciales, accès à des foires européennes, séminaires, aide à l'action publicitaire. Il convient aussi de rappeler le développement des exportations de l'A.S.E.A.N. vers la C.E.E. (+ 88 % en 1977) : les cinq pays de l'Association fournissent actuellement 20 % des importations communautaires.

- *La coopération économique*

L'article 3 en énumère - non limitativement - les fins (notamment le développement des investissements, le progrès scientifique et technologique et la création d'emplois) et les moyens : faciliter les échanges d'informations et les contacts, la mise en place d'une coopération inter-entreprises et la coopération dans les domaines les plus variés (agriculture, sciences et techniques, environnement, énergie, transports...), dont la liste se fonde sur l'hypothèse d'une extension à ces différentes matières de la compétence communautaire.

Le problème de la protection des investissements était un des aspects les plus délicats des négociations, certains des Neuf estimant que de telles dispositions doivent relever d'accords bilatéraux conclus par les Etats membres, tandis qu'il importe, d'un autre côté, d'éviter des discriminations entre eux.

La rédaction prudente du dernier alinéa de l'article 3 § 2 qui traite de cette question n'offre peut-être pas toutes garanties sur ce dernier point, même si les perspectives d'ensemble sont positives, compte tenu de l'ouverture des pays de l'A.S.E.A.N. aux investissements étrangers. (1)

- *La coopération au développement*

Reconnaissant que l'A.S.E.A.N. est une région en développement, la C.E.E. s'engage à élargir sa contribution à son développement et à la coopération interrégionale dans le cadre des programmes d'aide aux P.V.D. non associés, dont ces pays bénéficient déjà depuis 1976.

La C.E.E. participera à la réalisation de projets et de programmes intéressants notamment la production alimentaire, le développement rural, l'enseignement et la formation professionnels.

Ce programme inhabituellement précis et détaillé pour un accord avec un partenaire non associé s'inscrit dans la ligne d'actions déjà entreprises dans le cadre de la coopération informelle : participation à des projets spécifiques, mesures destinées à faciliter les transferts de technologies, allocation de bourses d'études. La communauté fournit aussi, depuis 3 ans, une aide alimentaire à l'Indonésie et aux Philippines.

- *La coopération financière*

La référence à la coopération financière constitue une innovation importante. Son contenu demeure cependant assez flou. Elle ne vise pas, en

(1) La France a conclu des accords de protection des investissements avec l'Indonésie (publication du J.O. du 1^{er} août 1975), Singapour (J.O. du 12-12-1976), les Philippines (non publié 1976) et la Malaisie (J.O. du 10-4-1977).

tout cas, l'aide au développement, dont le montant et les modalités relèvent de l'action autonome de la C.E.E.

Il avait été envisagé, lors des conversations exploratoires, la constitution d'un Fonds destiné à faciliter les actions prévues par l'accord, mais les deux parties n'ont pu s'entendre sur les modalités de contribution à un tel Fonds. Aussi, s'en est-on tenu à une formulation assez vague et qui ne préjugé guère des formes que pourra revêtir la coopération financière qui devait figurer parmi les moyens de la coopération économique et qui a finalement été reportée au chapitre de la coopération au développement.

*

**

Pour compléter cette analyse des accords de coopération C.E.E.-A.S.E.A.N., qui, nous le souhaitons vivement, devraient être soumis rapidement au Parlement en vue de leur ratification, il nous a paru intéressant de faire figurer en annexe à ce rapport les principaux points de la déclaration commune sur les questions politiques publiée à l'issue de la rencontre qui a réuni le 7 mars dernier les ministres des Affaires étrangères des pays de la C.E.E. et des pays membres de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique, à l'occasion de la signature desdits accords.

IV^e PARTIE

LES RÉFUGIÉS D'INDOCHINE

Votre délégation s'est rendue, le vendredi 15 février à la frontière entre Thaïlande et Cambodge où ont été installés, à quelques kilomètres à l'intérieur de la Thaïlande, plusieurs camps où sont entassés dans des conditions précaires des milliers de malheureuses familles cambodgiennes.

Sakeo (30.000 personnes) et Kao I Dang (120.000 personnes) sont les deux principaux camps installés à la hâte lors de l'arrivée massive de populations entières, en octobre, novembre 1979, fuyant l'armée d'invasion vietnamienne, ou bien poussées devant eux par les Khmers rouges, reculant eux-mêmes devant les mêmes troupes vietnamiennes, ou tout simplement chassées par la famine et la maladie. Ces Cambodgiens sont venus s'échouer là à bout de souffrance et de misère physiologique, comme de véritables épaves. Après quelques hésitations dues à l'hostilité d'une partie de la population thaïlandaise elle-même très pauvre et qui s'inquiétait de voir s'installer chez elle tant de réfugiés, le gouvernement thaïlandais a accepté loyalement de jouer son rôle de pays d'accueil et de coopérer avec les organisations internationales, en particulier le Haut Commissariat aux réfugiés, dépendant de l'ONU et la Croix rouge internationale. Grâce à l'aide internationale et aux efforts du gouvernement thaïlandais, ces 150.000 nouveaux arrivants (la Thaïlande a déjà reçu un nombre au moins aussi important de réfugiés en majorité laotiens installés dans des camps depuis 1975) ont pu être installés puis nourris et soignés dans des conditions qui sont redevenues à peu près normales. La mortalité, effrayante au début, s'est stabilisée à un taux également normal.

Notre visite dans ces deux camps nous a permis de prendre conscience de l'ampleur du drame humain que constitue ce déplacement massif de populations qui, après avoir subi les pires sévices sous le régime atroce des Khmers rouges, ont fui les armées vietnamiennes qui occupaient leur pays. On touche là le fond de la misère humaine.

L'influence de ces Khmers rouges se fait cependant encore sentir notamment à Sakeo où, dit-on, dix mille d'entre eux sont venus s'y réfugier avec l'intention, pour beaucoup, de repartir combattre dans leurs pays après avoir reconstitué leurs forces. La nuit qui avait précédé notre visite, 500 d'entre eux en effet avaient quitté le camp pour rejoindre la brousse cambodgienne. Sakeo est pratiquement placé sous leur autorité ; l'ordre y règne effectivement mais avec un excès de discipline inquiétant.

Kao I Dang, situé plus au nord, regroupe 120.000 réfugiés khmers opposés aussi bien aux Khmers rouges qu'au régime mis en place par les troupes vietnamiennes. L'atmosphère y est plus détendue et malgré les conditions pénibles d'existence, d'importants efforts ont été faits par les réfugiés pour tenter de recréer un semblant de vie culturelle : des écoles ont été ouvertes et un théâtre a même été aménagé où un spectacle de danses khmères traditionnelles a été improvisé à notre intention, ce qui fut pour nous particulièrement émouvant.

L'effort de la communauté internationale pour venir en aide à ces réfugiés arrivés là à bout de forces et souvent malades, a été heureusement remarquable. Nous avons eu des entretiens avec plusieurs médecins généralement très jeunes, venus de tous les pays du monde, et qui ont effectué un travail excellent. Nous devons ici leur rendre hommage, et en particulier aux Français de l'organisation « Médecins sans frontières » et aux sœurs St-Vincent-de-Paul. Mais, en dehors du strict nécessaire pour survivre, ces réfugiés manquent de presque tout ; très peu de vêtements, pas de livres et leur condition est particulièrement précaire, surtout si l'on songe à la prochaine période des pluies qui risque de transformer leurs camps en marécages.

D'autre part, à la suite d'un accord passé entre le gouvernement thaïlandais et le Haut Commissariat pour les réfugiés, les habitants de ces camps n'ont pas droit au statut de réfugiés ; ils sont considérés comme des personnes en déplacement illégal et ne peuvent donc bénéficier, sauf exception, du droit d'asile dans un pays d'accueil. L'espoir d'échapper à cette vie concentrationnaire leur est ainsi retiré, ce qui est dramatique pour eux.

Le HRC explique qu'après la saignée subie par le Cambodge sous le régime des Khmers rouges, puis les départs massifs de population, on ne peut laisser ce pays se vider complètement de sa substance en autorisant toutes les personnes déplacées à se disperser dans le monde entier dans des pays d'accueil, car cela reviendrait à admettre la disparition du peuple khmer. Le Haut Commissariat souhaite que ces populations puissent retourner au Cambodge, dès que la situation redeviendra normale dans ce pays.

Il s'agit là d'une hypothèse qui paraît hélas encore bien lointaine.

Pour le gouvernement thaïlandais, cela lui permet de garder les mains libres pour éventuellement refouler un certain nombre d'entre les réfugiés khmers dans leur pays d'origine. Plusieurs informations de presse récentes font état en effet du retour, « après consultation », de dizaines de milliers de Cambodgiens de l'autre côté de la frontière, dans une zone qui ne serait pas sous contrôle de l'armée vietnamienne, mais constituerait une sorte de no man's land entre les combattants.

On peut imaginer le sort tragique réservé à ces malheureux, pris entre deux feux, et qui ne seraient plus ravitaillés qu'épisodiquement par les organisations humanitaires internationales.

Bien que certains rapatriements dits « volontaires » aient eu lieu à partir de camps comme Kao I Dang, la plupart des populations refoulées l'ont été à partir d'autres camps comme Ban Nong Makmoon, situés à cheval sur la frontière khmère où 500.000 à 700.000 personnes sont massées là qui, poussées par la famine ou fuyant les combats entre Khmers rouges et armée vietnamienne, subsistent à grand peine grâce à l'aide que leur fournissent les organisations internationales. Comme ont pu le rapporter plusieurs journalistes, ces 500.000 rescapés de l'enfer cambodgien sont en plus la proie d'odieus rackets de la part de petits chefs de guerre sans scrupules, qui les rançonnent honteusement.

En dehors de ces masses humaines qui, à cheval sur la frontière, ne sont évidemment pas considérées comme réfugiées mais qui bénéficient de l'assistance internationale qui leur est distribuée aux points de contact avec la Thaïlande, et des 150.000 Khmers des camps de Kao I Dang et de Sakeo notamment, qualifiés d'immigrants illégaux et dont le sort est donc particulièrement précaire, il existe des réfugiés qui bénéficient du statut international en tant que tels, c'est-à-dire susceptibles de bénéficier de l'accueil dans des pays étrangers. Ce sont ceux qui, arrivés en Thaïlande depuis 1975, proviennent en grande partie du Laos (environ 150.000 personnes), des « boat peoples » venant du Viêt-nam et des Cambodgiens arrivés en Thaïlande avant les grandes migrations de l'automne dernier.

Nous n'avons évoqué là que le problème des réfugiés en Thaïlande, de beaucoup le plus important. Nous n'oublions pas qu'il reste encore environ 35.000 réfugiés en Malaisie (où plus de 100.000 ont déjà transité) et au moins autant en Indonésie, provenant essentiellement du Viêt-nam.

L'attitude de la France.

La France a consenti depuis 1975 un effort considérable en matière d'accueil de réfugiés du Sud-Est asiatique, auquel le gouvernement thaïlandais a d'ailleurs rendu hommage à plusieurs reprises devant nous.

Il semble cependant que cet effort ait tendance à se ralentir. Un contingent de 5.000 réfugiés a été fixé pour les cinq premiers mois de 1980, ce qui représente 1.000 par mois dont 600 pour ceux de Thaïlande. Nous avons fixé un certain nombre de critères de sélection pour l'accueil en France, notamment avoir une connaissance élémentaire de notre langue, avoir un parent ou un ami en France susceptible d'assurer le premier hébergement, avoir de la famille proche en France. Or plus de 25.000 réfugiés répondent à ces critères et l'on voit le temps qu'il faudrait pour honorer nos engagements à raison de 1.000 par mois.

Si la France a, comme les États-Unis et certains autres pays, fait jusqu'à présent un effort plus grand que d'autres pour accueillir ces réfugiés, il ne faut pas perdre de vue qu'elle a une responsabilité particulière vis-à-vis de ces populations dont beaucoup restent, malgré la guerre et les changements de

régime, profondément marqués par notre langue et notre civilisation. Nous nous devons donc d'assumer cette responsabilité et de faire le maximum pour les accueillir.

La délégation de votre Commission insiste tout particulièrement auprès du gouvernement pour que les contingents d'accueil de réfugiés des trois pays d'Indochine fixés actuellement à 5 000 jusqu'à la fin mai soient substantiellement augmentés pour permettre d'accueillir en France dans des délais raisonnables tous les intéressés qui répondent aux critères fixés par nous-mêmes.

Il faut souligner que l'intégration des réfugiés indochinois en France s'est jusqu'à présent remarquablement bien passée et n'a posé pratiquement aucun problème. Il existe même de la part de certains centres aménagés pour recevoir de nouveaux réfugiés, une véritable déception devant le petit nombre de personnes qui leur sont envoyées.

CONCLUSIONS

Il nous faut tirer maintenant quelques conclusions dans lesquelles nous tenterons de traduire fidèlement les impressions recueillies, à la lumière des entretiens que nous avons pu avoir.

Nos observations se situeront sur trois plans :

A. Tant sur le plan économique que sur le plan politique, la France joue un rôle très modeste dans la région du Sud-Est asiatique.

Nous en avons évoqué les raisons historiques au début de ce rapport.

D'autres éléments peuvent être avancés : l'attitude de la France au moment de la seconde guerre du Vietnam a été en général très mal comprise par les milieux dirigeants de ces pays ; le discours de Pnom Penh réclamant le retrait des forces américaines du Vietnam, qu'ils considéraient comme leur meilleur bouclier contre la poussée communiste vers le sud, leur est apparue comme contraire à leurs intérêts et à leur sécurité ; de même l'action de notre diplomatie qui a obstinément joué la carte d'Hanoï au détriment des intérêts français importants qui subsistaient au Sud Vietnam n'a pas été comprise par eux. Il ne faut pas oublier que certains de ces pays et notamment la Thaïlande s'étaient engagés directement au côté des Américains par l'envoi d'un corps expéditionnaire au Sud Vietnam.

Il semble qu'à l'heure actuelle persistent certaines tendances à poursuivre une politique essentiellement fondée sur un hypothétique retour de l'influence française au Vietnam, ce qui contribue à gêner les choix qui paraissent s'imposer à notre diplomatie en faveur des véritables intérêts de notre pays dans cette région du monde.

Les événements actuels qui se déroulent dans la presqu'île indochinoise devraient nous inciter en effet à orienter franchement notre action vers les pays du Sud-Est asiatique membres de l'A.S.E.A.N.

Ces pays, fragiles mais dont l'économie semble proche du décollage économique – la Malaisie a déjà dépassé ce stade – souhaitent vivement accueillir des investissements étrangers et sont prêts à en garantir la protection dans des conditions qui devraient les rendre attrayants pour nos industriels. Politiquement, nous avons le plus grand intérêt, solidairement avec nos partenaires européens, à favoriser la croissance et le développement de ces Etats, éléments essentiels d'une zone de paix et de relative stabilité dans cette région du monde.

De ce point de vue, le récent accord C.E.E.-A.S.E.A.N., qui a fait l'objet d'une analyse particulière dans le chapitre III de ce rapport, nous paraît particulièrement opportun ; votre délégation souhaite que cet accord soit rapidement soumis au Parlement en vue de sa ratification.

B. Le 8 septembre 1954 le Traité de défense collective pour l'Asie du Sud-Est a été signé à Manille par les représentants des Etats suivants : l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Le Pacte de Manille a été conclu dans le même esprit que le Pacte atlantique et contient des dispositions analogues à celui-ci ; il s'agissait de garantir la sécurité et l'indépendance des Etats signataires et d'affirmer la solidarité de ces Etats en cas d'agression contre l'un d'eux ; comme le Pacte atlantique, le Pacte de Manille contient un article 4 qui stipule que « chaque partie reconnaît qu'une agression armée dans la zone du Traité contre l'une quelconque d'entre elles, compromettrait sa propre paix et sa propre sécurité et s'engage à agir en vue de faire face au danger commun, conformément à ses règles constitutionnelles ». Comme pour le Pacte atlantique avec l'O.T.A.N., une organisation « intégrée » avait été créée : l'O.T.A.S.E. La France fit partie de cette organisation puis s'en retira en 1966 en même temps qu'elle se retirait de l'O.T.A.N. L'O.T.A.S.E. elle-même a d'ailleurs disparu depuis.

Il n'en reste pas moins que l'on peut se poser la question de l'attitude des puissances signataires vis-à-vis des engagements du Pacte de Manille. Nous avons indiqué dans ce rapport que les Etats-Unis avaient donné des assurances formelles à la Thaïlande quant au maintien des engagements découlant pour eux du traité de Manille. Nous souhaiterions savoir quelle est l'attitude des autres puissances et notamment de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Et surtout il nous semble important de connaître la position de notre pays face à ce traité dont les dispositions n'ont pas, à notre connaissance, été dénoncées (1). L'article 10 du traité prévoit en effet que celui-ci restera en vigueur sans limitation de durée sauf dénonciation qui devrait être notifiée un an avant de produire ses effets. Une telle

dénonciation est-elle intervenue ? La France est-elle encore liée par les dispositions du traité de Manille ? Cette question revêt une particulière importance, à un moment où la situation dans cette région du monde est essentiellement mouvante et dangereuse.

C. En ce qui concerne le problème des réfugiés d'Indochine, qui font l'objet du chapitre IV du présent rapport, nous ne pouvons que souligner l'urgence d'un effort supplémentaire de la part de la communauté internationale et notamment de notre pays.

L'élan de générosité qu'avait suscité la description par la presse, la radio et la télévision, de l'exode tragique, il y a quelques mois, ne doit pas retomber, car les résultats sont loin de correspondre à la triste réalité : des centaines de milliers de Laotiens, Cambodgiens et Vietnamiens sont encore en péril de mort.

L'ampleur prise dans le monde depuis quelque temps par le problème « des réfugiés » ne doit pas nous faire oublier cependant de poursuivre et d'intensifier l'action indispensable entreprise en faveur du Sud-Est asiatique.

Notre pays se doit de prendre un certain nombre d'initiatives et notamment tenter de concrétiser celles qui figurent dans la déclaration politique des ministres des Affaires étrangères des pays de la C.E.E. de l'A.S.E.A.N. du 7 mars 1980 (reproduite en annexe à ce rapport) :

- Réunion d'une conférence internationale sur le Cambodge afin de tenter de trouver une solution politique au conflit qui permettrait le retour des réfugiés dans leur pays (§ 8 de la déclaration).

- Demande à l'O.N.U. d'assurer une plus grande présence internationale à la frontière thaïlano-cambodgienne et la mise en place d'observateurs des N.U. le long de la partie thaïlandaise de la frontière.

Sur le plan national, il nous semble indispensable que la France augmente ses propres quotas afin de permettre un rétablissement plus rapide des réfugiés d'Indochine et qu'elle rappelle à ses partenaires de la C.E.E. qu'ils se sont engagés à faire de même à la demande des pays de l'A.S.E.A.N. qui y voient le seul moyen de réduire les tensions politiques, économiques et sociales causées par la présence de ces réfugiés dans la région (§ 8 de la déclaration).

Cela nous permettrait également de faire face à l'engagement moral que nous avons pris vis-à-vis de tous ceux auxquels nous avons donné l'espoir d'un accueil dans notre pays en fixant nous-mêmes les critères de leur venue en France.

(1) Nous rappelons que, parmi les pays de l'A.S.E.A.N., seuls la Thaïlande et les Philippines sont signataires du traité de Manille.

ANNEXE

A.S.E.A.N.-C.E.E.

Deuxième session ministérielle

(Kuala Lumpur, 7-8 mars 1980)

DECLARATION COMMUNE SUR LES QUESTIONS POLITIQUES

1. A l'occasion de la deuxième session ministérielle A.S.E.A.N./Communauté, tenue à Kuala Lumpur les 7 et 8 mars 1980, les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N. et les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne... ont réaffirmé leur engagement en faveur de la paix mondiale, de la coopération et de la compréhension internationales, du développement économique, de la justice sociale et des Droits de l'homme. Ils ont, en outre, insisté sur la nécessité pour tous les Etats d'observer strictement les principes suivants : respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats ; renonciation au recours à la force ou à la menace de l'emploi de la force et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Ils ont reconnu d'un commun accord que ces principes ont une importance vitale pour les relations entre Etats. Les discussions se sont déroulées dans un esprit de grande cordialité et d'amitié mutuelle.

2. Les ministres des Affaires étrangères, ayant examiné les événements internationaux actuels, ont exprimé les préoccupations profondes que leur cause l'apparition de sources de tension nouvelles et dangereuses, alors qu'il n'a pas été trouvé de solutions à d'autres difficultés graves qui posent déjà des problèmes particulièrement ardues. Ils ont noté que cette tension et ces difficultés sont principalement concentrées dans des régions du Tiers-Monde où un climat de paix et de coopération internationales est indispensable à la réalisation de progrès dans les domaines économique et social. Ils ont instamment demandé à la communauté internationale, notamment à l'Organisation des Nations Unies et à son secrétaire général, de travailler activement à la solution de ces problèmes conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

3. Les ministres des Affaires étrangères se sont déclarés fortement préoccupés du fait des interventions armées perpétrées ouvertement par des puissances étrangères contre deux pays non alignés d'Asie, à savoir l'intervention vietnamienne qui se poursuit au Cambodge et l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Ils ont vivement déploré les interventions armées contre ces deux pays, qui sont tous deux victimes d'une situation dans

laquelle des petits Etats indépendants se voient imposer la volonté de puissances étrangères au moyen d'un recours à la force en violation flagrante du Droit international, ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ils ont demandé que soient mises en œuvre sans retard les résolutions n° 34/22 du 14 novembre 1979 et n° ES-6/2 du 14 janvier 1980 prises par l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris les dispositions relatives au retrait total des forces étrangères se trouvant au Cambodge et en Afghanistan.

4. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N. et les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne ont déploré que le droit à disposer d'eux-mêmes ne soit pas reconnu aux peuples du Cambodge et de l'Afghanistan, qui devraient être laissés libres de décider de leur avenir politique sans ingérence, coercition ou intimidation étrangères. Ils ont exprimé en outre les graves préoccupations que leur causent les souffrances des Cambodgiens et des Afghans qui ont été contraints de quitter leur pays en raison de l'agression étrangère et pour la survie desquels une assistance matérielle est à l'heure actuelle essentielle.

5. ...

6. Les ministres des Affaires étrangères ont constaté avec une vive préoccupation que les populations de la péninsule indochinoise, après de nombreuses années de guerre et de souffrance, n'ont pas encore trouvé la paix et que cette situation dangereuse risque de s'aggraver et de s'étendre aux pays voisins. Ils ont reconnu d'un commun accord que la paix et la stabilité dans l'Asie du Sud-Est ont une importance essentielle. Toutefois, la création d'une telle situation et l'établissement de relations d'amitié et de coopération entre tous les Etats de la région dépendent d'une solution politique de la question cambodgienne fondée sur le retrait des forces étrangères se trouvant au Cambodge et sur le droit de l'autodétermination du peuple cambodgien. Ils ont lancé un appel en faveur de la création à bref délai d'un Cambodge indépendant et neutre doté d'un gouvernement représentatif, libre de toute présence militaire étrangère et maintenant des relations amicales et pacifiques avec tous les pays de la région. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité d'une observation stricte de la non-ingérence sous toutes ses formes dans les affaires intérieures des Etats de l'Asie du Sud-Est. Ils ont vivement incité les parties en cause, et tous les pays qui sont à même de se faire entendre de ces parties, à faire les plus grands efforts pour empêcher que les hostilités ne puissent s'étendre aux pays de l'A.S.E.A.N. qui se trouvent dans leur voisinage et qu'un élargissement de la zone de conflit ne se produise.

7. Pour résoudre sur une base politique le problème cambodgien, les ministres des Affaires étrangères ont lancé un appel au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il explore toutes les possibilités offertes par la Résolution sur le Cambodge adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 novembre 1979. Parmi ces possibilités figure la

réunion d'une conférence internationale pour le Cambodge, et les ministres des Affaires étrangères ont vivement incité toutes les parties concernées à œuvrer dans ce sens. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne ont indiqué qu'ils appuient fermement la proposition de l'A.S.E.A.N. en faveur d'une plus grande présence internationale à la frontière thaïlanno-cambodgienne en vue de porter remède à cette situation explosive, en attendant une solution politique d'ensemble du problème cambodgien. En même temps que les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N., ils ont lancé un appel au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres parties concernées pour qu'ils appuient fermement des mesures tendant à accroître le nombre des membres du personnel des Nations Unies et des organisations de secours le long des zones frontalières critiques et pour qu'ils envisagent la mise en place d'observateurs des Nations Unies le long de la partie thaïlandaise de la frontière. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne se sont félicités de constater qu'en demandant une solution politique du problème cambodgien les pays membres de l'A.S.E.A.N. sont motivés par le désir de faire en sorte que tous les pays de la région puissent jouir de la paix et de la stabilité, fondées sur le respect des principes du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et de l'absence de subversion ou de coercition de la part de puissances étrangères, ainsi que par le désir de maintenir l'Asie du Sud-Est à l'abri de l'ingérence de puissances de l'extérieur.

8. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N. ont en outre incité vivement la communauté internationale à mobiliser de nouvelles ressources en vue de l'augmentation des quotas et d'un rétablissement plus rapide des réfugiés d'Indochine venus par terre ou par mer afin de réduire les tensions politiques, économiques et sociales causées par la présence de ces réfugiés dans les pays de l'A.S.E.A.N. Prenant acte de la généreuse réaction internationale enregistrée à la suite de la réunion des Nations Unies consacrée aux réfugiés et aux personnes déplacées de l'Asie du Sud-Est qui s'est tenue à Genève en juillet 1979 et de la Conférence des Nations Unies sur les promesses de contribution aux secours d'urgence en faveur de la population du Cambodge en novembre 1979, les ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne ont réaffirmé l'intention de la Communauté européenne et de ses Etats membres - qui ont contribué aux efforts internationaux déployés en vue de résoudre ce problème - de poursuivre leur action en vue d'atteindre cet objectif et ils ont lancé un appel aux autres Etats et organisations pour qu'ils poursuivent leurs efforts dans cette voie. Ils se sont déclarés satisfaits de constater que les pays de l'A.S.E.A.N. et d'autres pays de refuge initial dans la région ont laissé entrer, pour des raisons humanitaires, des réfugiés et des personnes déplacées venant de la péninsule indochinoise. Ils ont pris note du fait que les pays de l'A.S.E.A.N. estiment que l'octroi du refuge initial dépend des engagements portant sur le rétablissement des réfugiés dans des pays tiers et des mesures tendant à éviter la création dans la région de problèmes résiduels. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N. se sont félicités

de la coopération que la Communauté européenne et ses Etats membres apportent à la solution d'un problème aussi grave et aussi tragique. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N. et les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne ont pris acte du fait que, lors de la réunion des Nations Unies consacrée aux réfugiés et aux personnes déplacées de l'Asie du Sud-Est qui s'est tenue à Genève en juillet 1979, le gouvernement de la République socialiste du Vietnam a pris des engagements en ce qui concerne le départ des réfugiés. Ils ont exprimé l'espoir que le Vietnam respectera ces engagements. Les ministres des Affaires étrangères des deux parties sont convenus qu'une solution durable doit être trouvée d'urgence pour résoudre ce problème de réfugiés à la fois dans les cas d'arrivée par la terre ferme et dans le cas d'arrivée par mer.

9. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N. et les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne ont insisté sur la nécessité urgente de faire en sorte que les efforts internationaux actuellement déployés pour apporter une assistance humanitaire aux populations frappées du Cambodge soient couronnés de succès. A cet égard, les ministres des Affaires étrangères ont lancé une fois de plus un appel à toutes les parties en présence dans ce pays pour qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin que les secours dont les victimes ont un besoin urgent puissent réellement arriver sans retard aux personnes qui souffrent de privations, sans que soit exercée une discrimination quelconque. Dans ce contexte, ils ont vivement incité les parties en présence à soutenir entièrement l'œuvre humanitaire actuellement entreprise dans cette région par les Nations Unies et par d'autres organisations de secours internationales, nationales et privées.

10. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N. et les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne ont considéré avec une grande inquiétude la situation des réfugiés se trouvant le long de la frontière thaïlano-cambodgienne. Ils ont lancé un appel aux parties belligérantes du Cambodge pour qu'elles s'abstiennent de toute action qui pourrait faire courir des dangers aux réfugiés.

11. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne ont réaffirmé leur soutien aux efforts vigoureux que déploient les Etats membres de l'A.S.E.A.N. et l'A.S.E.A.N. dans son ensemble dans la voie d'une plus grande autosuffisance tant par leurs entreprises sur le plan intérieur que par leur coopération accrue avec d'autres pays. Ils ont reconnu que l'A.S.E.A.N. est parvenue à une plus grande cohésion politique tout en s'efforçant d'atteindre son objectif de développement économique et social et de coopération culturelle. En conséquence, ils ont exprimé de nouveau leur conviction que l'unité de l'A.S.E.A.N., particulièrement dans les difficiles circonstances actuelles, constitue toujours un élément important du maintien de la paix et de la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est. Ils

ont exprimé la vive satisfaction avec laquelle ils considèrent les efforts que déploient les Etats de l'A.S.E.A.N. pour créer en Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité en tant que contribution positive à la paix et à la stabilité de la région.

12. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'A.S.E.A.N. considèrent avec satisfaction le rôle que joue l'Europe des Neuf en tant que facteur de stabilité économique et politique et en tant qu'élément d'équilibre dans les relations internationales. Ils ont noté particulièrement l'intensification des relations constructives de la Communauté avec le Tiers-Monde en général et notamment avec les pays de l'A.S.E.A.N. Ils ont exprimé leur satisfaction à l'égard des contributions positives de la Communauté à la solution de problèmes graves qui se posent entre pays développés et pays en développement. Ils se sont également déclarés vivement satisfaits des efforts inlassables que les Neuf ont déployés en faveur de la détente, qui par sa nature même devrait être globale et indivisible, et en faveur de la stabilité dans les relations internationales.